Le Sénat



Rapport d'activité 2007

AU SERVICE

des Canadiens

Chaque jour, les sénateurs prennent des mesures au nom des Canadiens

Écouter les Canadiens

Les sénateurs restent à l'affût des préoccupations de la population.

- Ils ont consacré près de 1 000 heures à écouter les Canadiens dans les réunions de comité.
- Ils ont entendu plus de 1 600 témoins.



Améliorer notre qualité de vie

Les comités du Sénat ont proposé des idées novatrices pour améliorer la qualité de vie des Canadiens.

- Ils ont déposé 58 études spéciales sur des questions touchant nos vies.
- Ils ont adressé plus de 250 recommandations au gouvernement pour améliorer les politiques.



Un comité sénatorial qui parcourt le pays pour examiner la pauvreté rurale au Canada représente sans doute une dépense, mais si l'initiative donne à nos parlementaires une meilleure idée des causes de la pauvreté dans les régions rurales, cela en vaut la peine. Après tout, ils ne peuvent pas résoudre un problème s'ils n'en connaissent pas les causes.

The Guardian (Charlottetown), éditorial, 23 février 2007

... les comités sénatoriaux ont fait un bon travail pour ce qui est d'étudier les choix de politique gouvernementale, en particulier en ce qui concerne les soins de santé, la défense, les services bancaires et le développement urbain.

National Post, éditorial, 9 septembre 2006



Agir sur le terrain

Les sénateurs se sont rendus dans 44 villes et collectivités au Canada et à l'étranger afin de prendre connaissance des faits.

Des communautés autochtones en zone rurale à la ville de Kandahar déchirée par la guerre, les sénateurs étaient sur le terrain, là où surgissent les problèmes, pour chercher des moyens d'améliorer la situation actuelle.



Revigorer notre démocratie

Cette année, le Sénat a entrepris d'examiner les projets de réforme du Sénat.

Stephen Harper, qui a participé à cet examen, est devenu le premier Premier ministre en exercice à témoigner devant un comité sénatorial. Pendant l'exercice 2006-2007, les sénateurs ont continué à défendre notre vision d'un monde meilleur d'une multitude de façons.

Remettre en question le statu quo

Les sénateurs ont renforcé des lois proposées.

- Ils ont présenté 24 projets de loi d'initiative parlementaire afin de bonifier la condition des Canadiens.
- Ils ont amendé ou formulé des observations sur près de la moitié des projets de loi qu'ils ont adoptés.

Plusieurs bonnes lois émanent du Sénat, comme le projet de loi du sénateur Jean-Robert Gauthier qui confère à la Loi sur les langues officielles des pouvoirs d'exécution, un important pas en avant pour les francophones du pays. Plusieurs sénateurs ont contribué au débat public et ont fait bon usage de leur statut pour se faire les défenseurs d'une cause...

Le Droit, éditorial, Pierre Jury, 16 décembre 2006



Faire avancer le débat national

Dans la chambre du Sénat, les sénateurs ont attiré l'attention sur de grands enjeux nationaux.

- Ils ont ouvert plus de 20 enquêtes et présenté ou annoncé 17 motions de fond encourageant le Parlement à agir.
- Ils ont soumis plus de 30 questions écrites.
- Ils ont fait plus de 500 déclarations.

Obtenir des résultats

Le travail d'élaboration de politiques du Sénat a eu une incidence positive sur le gouvernement.

 « Le gouvernement fédéral a accepté jeudi de relever le défi lancé par un comité sénatorial au sujet du bilinguisme officiel aux Jeux olympiques de 2010. »



Vancouver Sun, Peter O'Neil, 2 mars 2007

 « Plus de la moitié des recommandations du Comité [de la sécurité nationale et de la défense] ont été mises en application par les gouvernements successifs, et cela ne tient pas de la chance ni du hasard. »

C.C.N. Mathews, Union Douanes Accise (CEUDA), 18 octobre 2006

• « Le gouvernement conservateur entend déposer aujourd'hui des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ces modifications font suite au rapport d'un comité sénatorial publié mardi lui demandant de mieux réglementer d'autres secteurs d'activité, y compris les sociétés de prêt sur salaire et les courtiers en joaillerie et en pierres précieuses. »

Ottawa Sun, Alan Findlay, 5 octobre 2006

Données de catalogage avant publication (Canada)

Le Sénat – Rapport d'activité 2007

Publié en vertu de l'autorité du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

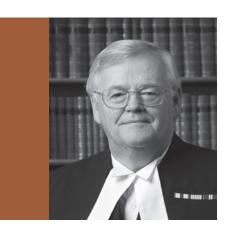
Texte en anglais et en français en format tête-bêche

ISBN Y6-2007 978-0-662-69880-7

© Le Sénat 2007

Distribué par la Direction des communications du Sénat 1-800-267-7362





Nous pouvons, grâce à nos institutions démocratiques, exprimer nos valeurs nationales et façonner l'avenir de notre pays. Nous avons la chance, au Canada, de connaître une paix et une liberté sans pareilles dans le monde. Nous pouvons, grâce à nos institutions démocratiques, exprimer nos valeurs nationales et façonner l'avenir de notre pays. Le Sénat, Chambre haute du Parlement du Canada, est une des institutions par l'intermédiaire desquelles les Canadiens dialoguent avec leurs représentants et ont les moyens d'agir en tant que citoyens.

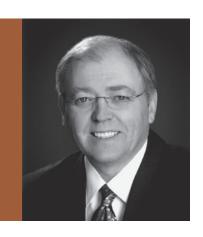
Nous avons le privilège de servir dans un lieu unique, tant dans notre système de gouvernance que par l'architecture superbe qui nous entoure. Le Sénat est le seul endroit où les trois éléments du Parlement sont réunis, à savoir la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes, car c'est là que les projets de loi du pays, une fois approuvés par le Sénat et la Chambre des communes, reçoivent la sanction royale.

Pendant les débats sur la Confédération, l'homme qui allait devenir notre premier Premier ministre, Sir John A. Macdonald, a qualifié le Sénat de « Chambre de second examen objectif », expression qui est d'ailleurs restée. Par leurs efforts en chambre et dans les comités, les sénateurs ont continué à faire fond sur ce principe.

J'espère que le présent rapport d'activité donnera au lecteur une meilleure idée de la façon dont le Sénat sert les Canadiens. Puisse l'information qu'il renferme montrer la volonté profonde des sénateurs de renforcer et d'améliorer le Canada pour le bien de tous ses citoyens.

> Noël A. Kinsella Président du Sénat





Déterminer avec soin le budget des sénateurs leur permet de mener des études approfondies, de favoriser les débats publics et de bien servir leurs concitoyens. Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration s'occupe de toutes les questions financières et administratives liées au fonctionnement du Sénat. Il établit le budget annuel du Sénat, approuve l'utilisation que font les sénateurs et leurs comités des ressources du Sénat et supervise l'Administration du Sénat, un groupe d'environ 450 employés sous l'autorité du greffier du Sénat et greffier des Parlements chargés de fournir au Sénat les services de logistique et de procédure dont il a besoin pour fonctionner.

Les 15 membres du Comité partagent la responsabilité d'assurer à leurs collègues sénateurs les conditions qui leur permettent de s'acquitter de leur tâche de façon efficace et efficiente. Il leur faut pour cela encadrer d'une politique administrative solide le service efficace offert par le personnel non partisan de l'Administration du Sénat et déterminer avec soin le budget des sénateurs, afin que ceux-ci puissent mener des études approfondies, favoriser les débats publics et bien servir leurs concitoyens.

Le Comité assume également une responsabilité plus générale : celle d'user avec scrupule et prudence des fonds publics. Cette responsabilité les oblige à analyser chaque dépense et chaque politique de manière à maximiser l'efficience du Sénat. C'est faire preuve de diligence et de souci du droit des Canadiens à obtenir un bon rendement sur leur investissement dans le Sénat que de rendre des comptes et de s'assurer que le Sénat se comporte de façon responsable sur le plan financier.

Les pages qui suivent démontrent le genre de rendement offert par le Sénat : des rapports qui interpellent le lecteur sur certains sujets, comme la santé mentale et la sécurité, des débats complets sur des mesures législatives importantes et des prises de position bien senties sur une vaste gamme de questions sociales. Notre comité est fier des réalisations du Sénat et nous espérons que le présent rapport vous convaincra des services compétents et responsables offerts aux Canadiens par cette institution.

George J. Furey, c.r. Président, Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration





En aidant les sénateurs dans leurs travaux législatifs, les employés de l'Administration ont toujours fait preuve de dévouement, de passion et d'attachement à l'excellence. À bien des égards, le présent rapport d'activité montre combien nous sommes fiers de notre travail à l'Administration du Sénat. Mais plus encore, il souligne comment le Sénat sert les Canadiens et contribue à mieux faire connaître et comprendre son rôle essentiel dans notre régime démocratique.

Je suis fier de dire que le programme législatif bien rempli et complexe du Sénat dans l'année qui vient de s'écouler a fait ressortir le meilleur de l'Administration. En aidant les sénateurs dans leurs travaux législatifs, les employés de l'Administration ont toujours fait preuve de dévouement, de passion et d'attachement à l'excellence. Il est gratifiant d'observer leur professionnalisme et leur conduite éthique durant une session parlementaire chargée et difficile. En servant avec compétence et impartialité et en favorisant un climat de respect et d'intégrité, ils ont réussi non seulement à faire ce que les sénateurs et les Canadiens attendent d'eux, mais aussi à renforcer leur confiance.

Le visage de l'Administration du Sénat change. Comme vous le lirez dans la section du présent rapport sur l'Administration, notre vision d'un milieu de travail vraiment représentatif et propice à l'intégration, reflet de la mosaïque culturelle et de la dualité linguistique de la société canadienne, devient réalité. Je peux dire avec satisfaction que l'adoption de stratégies novatrices, souples et efficaces visant à intégrer la diversité dans les programmes de ressources humaines permet d'avoir une organisation plus riche et plus dynamique.

Je remercie tous ceux et celles qui contribuent à cette évolution, à cette amélioration et à cette poursuite de l'excellence.

> Paul C. Bélisle Greffier du Sénat et greffier des Parlements

LE SÉNAT___

Rapport d'activité 2007



Table des matières

LÉGIFÉRER pour les Canadiens 2
ENQUÊTER sur différentes questions
PRÉCONISER des changements 35
SOUTENIR les sénateurs dans leur tâche
États financiers 56
Pour plus d'information sur le Sénat 60
Annexes 61

Exercice 2006-2007

Les élections du 21 janvier 2006 ont porté au pouvoir un gouvernement conservateur minoritaire, et le début de l'exercice 2006-2007 coïncidait avec le début de la 39° législature du Canada. Étant donné la composition du Sénat, cela signifiait que le parti au pouvoir comptait moins de 25 p. 100 des sièges à la Chambre haute au cours de cet exercice.

Après un ajournement de quatre mois, la gouverneure générale Michaëlle Jean a officiellement ouvert la législature avec le discours du Trône prononcé au Sénat le 3 avril 2006. Le Sénat a siégé pour la première fois de la 39° législature le 4 avril.

À la fin de l'exercice, le 31 mars 2007, la 39° législature était encore dans sa première session.



LÉGIFÉRER pour les Canadiens



S'assurer que nos lois soient judicieuses

Le Sénat représente une des trois composantes du processus législatif canadien, les deux autres étant la Couronne et la Chambre des communes. Le Sénat et la Chambre veillent tous deux à ce que les projets de loi proposés par le Cabinet et par des membres du Parlement soient bons pour notre pays, avant qu'ils deviennent des lois du Canada. Avoir deux chambres pour cela, au lieu d'une, c'est un peu comme conduire à deux mains sur le volant.

Les sénateurs ont examiné 59 projets de loi pendant cet exercice. Ils ont amendé des projets de loi dans lesquels ils percevaient des problèmes et ils ont fait des observations sur des sujets de préoccupation connexes. Ils ont consacré des centaines d'heures à étudier des projets de loi et à en débattre. Et, non contents de simplement examiner le programme du Cabinet, ils ont présenté près de la moitié des projets de loi sur lesquels ils se sont penchés afin d'essayer de régler des questions importantes pour les citoyens qu'ils représentent.

Projets de loi émanant du gouvernement : la première tâche de la seconde chambre

La tâche principale du Sénat dans le processus législatif consiste à s'assurer que les projets de loi émanant du gouvernement, c'est-à-dire ceux proposés par le premier ministre et les membres de son cabinet, sont dans l'intérêt de tous les Canadiens. Dans sa première année au pouvoir depuis 1993, le gouvernement conservateur avait un programme législatif chargé. En fait, il a présenté 56 projets de loi au Parlement dont 30, assez volumineux pour remplir un annuaire métropolitain, ont été transmis au Sénat, qui en a adopté 22 avant la fin de l'exercice et a apporté des amendements ou enregistré des observations à près de la moitié de ceux-ci.

www.parl.gc.ca

PETIT LEXIQUE

Projets de loi : les projets de loi dont le numéro est précédé d'un « C » émanent de la Chambre des communes. Les projets de loi qui émanent du gouvernement sont numérotés de C-2 à C-200. Ceux numérotés à partir de C-201 sont des projets de loi émanant de députés.

Les projets de loi dont le numéro est précédé d'un « S » émanent du Sénat. Comme à la Chambre des communes, les projets de loi émanant du gouvernement sont numérotés de S-2 à S-200. Les projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs commencent à S-201, et les projets de loi d'intérêt privé émanant de sénateurs, à S-1001.



Statut des projets de loi émanant du gouvernement examinés par le Sénat au 31 mars 2007

AM désigne des projets de loi amendés par le Sénat.

OBS signifie que des observations ont été ajoutées aux projets de loi.

Adoptés par le Sénat et ayant reçu la sanction royale

- S-2 Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
- S-3 Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire AM OBS
- S-5 Loi de 2006 pour la mise en œuvre de conventions fiscales
- C-2 Loi fédérale sur la responsabilité AM OBS
- C-3 Loi sur les ponts et tunnels internationaux AM OBS
- C-4 Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu
- C-5 Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada **OBS**
- C-8 Loi de crédits n° 1 pour 2006-2007
- C-13 Loi d'exécution du budget de 2006
- C-15 Loi modifiant la Loi sur les programmes de commercialisation agricole
- C-17 Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux OBS
- C-19 Loi modifiant le Code criminel (courses de rue) et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en conséquence **OBS**
- C-24 Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre **OBS**
- C-25 Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence **OBS**
- C-28 Loi n° 2 d'exécution du budget de 2006
- C-34 Loi sur la compétence des Premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique
- C-37 Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives
- C-38 Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007
- C-39 Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007
- C-49 Loi de crédits n° 4 pour 2006-2007
- C-50 Loi de crédits n° 5 pour 2007-2008

Adopté par le Sénat et n'ayant pas encore reçu la sanction royale

C-16 Loi modifiant la Loi électorale du Canada AM

Étudiés par des comités sénatoriaux

- S-4 Loi constitutionnelle de 2006 (durée du mandat des sénateurs)
- C-9 Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)
- C-12 Loi sur la gestion des urgences
- C-26 Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)
- C-31 Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique

3

PETIT LEXIQUE

Amendements: changements au texte d'un projet de loi destinés à en améliorer le libellé ou les mesures. Les amendements sont généralement proposés par le comité qui a étudié le projet de loi et sont votés en chambre. Les sénateurs peuvent proposer leurs propres amendements à titre individuel à la troisième lecture du projet de loi. (À noter qu'un projet de loi doit être adopté par le Sénat et par la Chambre des communes sous la même forme pour devenir loi, ce qui donne, en fait, à chaque chambre un « droit de veto » sur les amendements de l'autre.)

Observations: commentaires joints au rapport d'un comité sur un projet de loi présentant en détail les raisons de se montrer prudent ou inquiet au sujet de certains aspects de celui-ci.

À la chambre du Sénat, en première ou deuxième lecture, ou à l'étape du rapport

- C-10 Loi modifiant le Code criminel (infractions mettant en jeu des armes à feu) et une autre loi en conséquence
- C-18 Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques
- C-36 Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse

Amendements émanant du Sénat : un filet de sécurité parlementaire

Le Sénat apporte des amendements lorsqu'une majorité de ses membres estiment qu'un projet de loi présente des problèmes sur les plans technique ou politique. Cette année, le Sénat a proposé un nombre exceptionnel d'amendements, soit 183, dont 158 visant le controversé projet de loi C-2. En fait, il a amendé environ un quart des projets de loi qu'il a adoptés cette année, dont quatre émanant du gouvernement. À peu près la moitié des amendements proposés par le Sénat ont été intégrés dans la version finale des lois étudiées par les sénateurs, soit 88 changements destinés à améliorer la forme et le fond de nos lois.

Profil : Les amendements du Sénat au projet de loi C-2, la Loi fédérale sur la responsabilité

Le 22 juin 2006, le projet de loi C-2 est arrivé au Sénat. Première loi du Parlement proposée par le nouveau gouvernement conservateur, le projet de loi C-2 était un projet de loi omnibus complexe, aussi volumineux qu'une thèse de doctorat, qui appelait à modifier 47 de nos lois et à en créer deux toutes nouvelles, le tout destiné à renforcer la responsabilité du gouvernement et la responsabilité politique.

La réponse du Sénat

Après avoir débattu les principes fondamentaux du projet de loi C-2, le Sénat a confié le texte à son puissant Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, spécialiste de la politique juridique, présidé par le sénateur conservateur Donald Oliver. Le Comité, qui compte parmi ses membres de nombreux avocats, s'est réuni pendant plus de cent heures. Sur fond d'intenses pressions en faveur de l'adoption du projet de loi, les membres en ont étudié les 317 articles sous tous les angles possibles. Ils ont entendu 168 témoins allant du président du Conseil du Trésor à la commissaire à la protection de la vie privée, en passant par le dénonciateur de la fonction publique, Allan Cutler.



INSTANTANÉ DU SÉNAT

PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT EXAMINÉS PAR LE SÉNAT EN 2006-2007

Projets de loi émanant du gouvernement examinés par le Sénat	30
Présentés au Sénat	4
Reçus de la Chambre des communes	26
Projets de loi émanant du gouvernement adoptés par le Sénat	22
Projets de loi émanant du gouver- nement avec des amendements ou des observations du Sénat	9
Pourcentage de projets de loi émanant du gouvernement ayant fait l'objet d'amendements ou d'observations du Sénat	/11
ou a observations du Senat	41

Le rapport qui en est résulté proposait 156 amendements, nombre d'amendements équivalant à la moitié ou presque du nombre d'articles du projet de loi. Tous les membres du Comité ne s'entendaient pas sur ces amendements, mais une majorité d'entre eux ont déclaré que, quoique favorables à certaines mesures du projet de loi C-2, ils estimaient que celui-ci aurait des conséquences dépassant les intentions du gouvernement.

Examen plus approfondi

Bien qu'une majorité du Sénat ait accepté les recommandations du Comité, les sénateurs ont continué d'examiner le projet de loi et les amendements pendant 14 heures encore. Des sénateurs ont proposé 106 autres amendements au projet de loi, qui a été renvoyé à la Chambre des communes avec 158 amendements en tout après avoir été soumis à ce qui aura sans doute été un des examens législatifs les plus détaillés de l'histoire du Sénat.

Nombre des amendements corrigeaient des erreurs de rédaction dans le projet de loi, et la Chambre des communes les a pour la plupart adoptés d'emblée. D'autres, cependant, étaient importants et politiques, et ils ont soulevé un débat considérable dans les délibérations du Comité des affaires juridiques, dans l'enceinte du Sénat et à la Chambre des communes. Des changements dans deux domaines importants, domaines sur lesquels les sénateurs libéraux et conservateurs s'entendaient, ont finalement été acceptés par la Chambre des communes et le projet de loi, lorsqu'il a reçu la sanction royale, renfermait plus de la moitié des amendements du Sénat.

Principaux amendements proposés

Après les témoignages sur des aspects particuliers du projet de loi, les sénateurs ont regroupé en sept principaux domaines les amendements de fond proposés au projet de loi C-2. La plupart de ces amendements n'ont pas été adoptés par la Chambre des communes — et le Sénat n'a pas insisté pour qu'ils le soient — mais ils ont soulevé d'autres sujets de discussion sur les mesures prévues dans le projet de loi, ce qui a ravivé et approfondi le débat.

1. Conflit d'intérêts

Principal amendement : Autoriser le nouveau commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à rendre publics les actes répréhensibles du gouvernement, même lorsque cela concerne des conseils confidentiels au premier ministre.

Raisonnement : En vertu du projet de loi C-2, le premier ministre peut demander des conseils confidentiels au nouveau commissaire à l'éthique proposé dans le projet de loi. Cependant, si le commissaire découvre des actes répréhensibles pendant qu'il étudie la question, cette information resterait classée « confidentielle » et pourrait être cachée au public.

2. Financement politique

Principal amendement : Doubler la limite des contributions aux partis politiques (pour la porter à 2 000 \$).

Raisonnement : Des témoins ont déclaré au Comité que ramener la limite des contributions politiques de 5 400 \$ à 1 000 \$ nuirait aux petits partis politiques, qui remplissent une fonction démocratique, à savoir représenter des opinions minoritaires. Ces partis ont expliqué qu'ils dépendent des dons plus importants d'un plus petit nombre de donateurs pour collecter des fonds, car leur base de soutien est plus petite.

3. Lobbying

Principal amendement : Faire en sorte qu'il soit illégal pour les agents contractuels engagés pour l'élaboration de politiques d'exercer des pressions sur le gouvernement au nom de clients privés.

Raisonnement : Les témoins ont déclaré que les agents contractuels engagés pour aider les ministères à élaborer des politiques profitent parfois de leur position à l'intérieur du système pour exercer des pressions au bénéfice de sociétés ou de groupes d'intérêt. Le Comité estimait qu'il fallait remédier à cette faille.

INSTANTANÉ DU SÉNAT

AMENDEMENTS ÉMANANT DU SÉNAT EN 2006-2007

Projets de loi émanant du gouvernement amendés	4
Nombre d'amendements pro- posés (projets de loi émanant de la Chambre des communes) et apportés (projets de loi émanant du Sénat)	164
Nombre d'amendements adoptés par les deux chambres*	88
Projets de loi émanant d'un sé- nateur ou d'un député amendés	4
Nombre d'amendements	19
Nombre total d'amendements proposés par le Sénat	183

4. Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels Principal amendement : Ajouter un article sur un critère d'intérêt public.

Raisonnement : Le projet de loi C-2 assujettissait effectivement plus d'organismes fédéraux et de sociétés d'État à la Loi sur l'accès à l'information, mais nombre de membres du Comité estimaient que l'on arriverait à plus de transparence encore en autorisant les institutions gouvernementales à publier des documents confidentiels dénonçant des actes répréhensibles, si cela est manifestement dans l'intérêt public.

5. Protection des dénonciateurs

Principal amendement : Suivre les conseils du juge John Gomery sur ce qui est considéré comme des « représailles » de la part d'un employeur contre un dénonciateur.

Raisonnement : Cet amendement aurait modifié la définition de « représailles », mesure prise par un employeur pour intimider ou punir un dénonciateur, du projet de loi C-2 de manière à l'adapter à celle recommandée par le juge John Gomery dans son rapport sur les commandites.

6. Commission des nominations publiques

Principal amendement : Exiger, en droit, la création de cette nouvelle commission.

Raisonnement : L'amendement proposé aurait rendu obligatoire pour le gouvernement de créer la Commission des nominations publiques prévue par le projet de loi C-2 pour examiner les nominations fédérales, que le Comité approuvait.

7. Directeur des poursuites pénales

Principal amendement : Autoriser le comité de sélection qui choisit le nouveau directeur des poursuites criminelles à dresser la liste de candidats.

Raisonnement : Les membres du Comité estimaient que l'indépendance du nouveau directeur des poursuites pénales par rapport à l'influence politique était compromise par le fait que le comité de sélection ne pouvait faire un choix qu'à partir d'une liste restreinte de candidats établie par le gouvernement. L'amendement permet, au contraire, au gouvernement de faire un choix à partir d'une liste restreinte fournie par le comité de sélection.

Observations du Sénat : Cerner les sujets de préoccupation

Lorsque leurs inquiétudes au sujet d'un projet de loi ne nécessitent pas de proposition d'amendements, les membres d'un comité peuvent choisir de joindre des observations à leur rapport sur ledit projet de loi. Ils peuvent ainsi contester la façon dont un projet de loi sera mis en œuvre, identifier des problèmes que pourraient poser certains aspects d'un projet de loi et donner d'autres conseils connexes découlant généralement de témoignages entendus en comité. Souvent aussi, les comités expliquent, dans les observations, leur intention de se montrer vigilants par rapport à leurs sujets de préoccupation et de faire un suivi ultérieurement, afin de s'assurer que l'on a tenu compte de leur point de vue.

Cette année, les comités ont joint des observations à huit projets de loi, soit environ le quart des projets de loi qui ont fait l'objet de rapports de comités.

Ce nombre comprend les amendements du Sénat à des projets de loi émanant du Sénat avant leur communication à la Chambre des communes, et les amendements du Sénat acceptés par la Chambre des communes à des projets de loi dont elle est l'auteure.



Profil : Observations sur le projet de loi C-5, Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada

Les médias d'information n'ont accordé pratiquement aucune attention au projet de loi C-5 lorsqu'il a franchi les différentes étapes au Parlement au printemps 2006. Il n'a pas provoqué de bagarres partisanes et il bénéficiait d'un vaste soutien dans le milieu de la santé publique. En fait, l'Agence de la santé publique du Canada, que ce projet de loi crée officiellement, fonctionnait déjà depuis 2004, réunissant les stratégies de santé publique du gouvernement et ses mesures d'intervention face aux crises nationales dans le domaine de la santé.

Un point de vue passé inaperçu

Cependant, en l'absence de controverse à propos du projet de loi, un point de vue est passé inaperçu : celui des peuples autochtones. Les représentants de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), qui avaient demandé à comparaître devant le Comité sénatorial des affaires sociales, ont dressé la liste de leurs objections au projet de loi, la principale étant que les peuples autochtones y étaient oubliés.

Les Inuits et les Premières nations, ont-ils expliqué, ont des problèmes de santé publique uniques. Et si la santé publique les intéresse vivement, ils n'ont guère de prise sur leurs programmes de santé. En effet, leurs services de santé non assurés, fournis par le gouvernement fédéral, n'ont pas de fondement juridique officiel, un problème souligné par le vérificateur général dès 1993. En l'occurrence, les deux groupes souhaitaient voir apporter au projet de loi des amendements qui leur donneraient voix au chapitre en matière de santé publique.

Le Sénat écoute

Les membres du Comité ont décidé que le gouvernement devait entendre ces sujets de préoccupation négligés. Ayant demandé à l'administrateur en chef de la santé publique de comparaître de nouveau devant eux, ils ont obtenu l'assurance que l'Agence redoublerait d'efforts pour inclure les peuples autochtones. Décidant, toutefois, que le projet de loi était trop important pour le retarder avec des amendements, le Comité a, en fait, choisi de joindre des observations à son rapport.

Ces observations attirent l'attention du gouvernement sur les inquiétudes des Autochtones et demandent, entre autres, des rapports réguliers sur la santé publique dans les communautés autochtones et une plus grande représentation des Inuits et des Premières nations à l'Agence. Le Comité a aussi déclaré son intention d'examiner lui-même les problèmes de santé publique des Autochtones, ce qui signifie qu'il entend être « saisi de l'affaire », et qu'il rappellera l'Agence dans six mois afin d'examiner les progrès accomplis. Malgré l'absence d'amendements, les observations disaient clairement que le Comité n'oubliera pas ce qu'il a appris et qu'il entend faire de la santé publique des Autochtones une préoccupation du gouvernement.

PETIT LEXIQUE

Projet de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur : projet de loi portant sur une question de politique gouvernementale, présenté par un sénateur qui n'est pas membre du Cabinet.

Projet de loi d'intérêt privé émanant d'un sénateur : projet de loi conférant des pouvoirs ou des avantages à un groupe ou à une personne en particulier (généralement à la demande de ce groupe ou de cette personne), présenté par un sénateur qui n'est pas membre du Cabinet.



Projets de loi émanant de sénateurs et de députés : une façon de corriger ce qui ne va pas

Les projets de loi émanant de sénateurs et de députés offrent à tout membre du Parlement la chance de créer des lois afin de remédier directement à un problème ou à une lacune. Au cours de cet exercice, les sénateurs ont présenté 24 projets de loi. Ceux-ci ne peuvent affecter de fonds publics, mais les sénateurs savent trouver dans la politique gouvernementale des lacunes auxquelles il est possible de remédier sans budget distinct.

Le Sénat a également commencé à étudier les cinq projets de loi présentés par des députés qui ont franchi les différentes étapes à la Chambre des communes en 2006-2007. Il s'agit notamment du controversé projet de loi C-288, qui vise à s'assurer que le Canada adhère à l'Accord de Kyoto et du projet de loi C-277 qui vise à augmenter la sentence maximale pour avoir leurré des enfants par Internet.

Statut des projets de loi émanant de sénateurs et de députés examinés par le Sénat au 31 mars 2007

AM désigne des projets de lois amendés par le Sénat.

Ayant reçu la sanction royale

S-1001 Loi concernant Scouts Canada Consiglio Di Nino (Ontario)

Adoptés par le Sénat, envoyés à la Chambre des communes

S-202 Loi sur l'abrogation des lois AM Tommy Banks (Alberta)

S-211 Loi modifiant le Code criminel (loteries) Jean Lapointe (Québec)

S-213 Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux) AM

John G. Bryden (Nouveau-Brunswick) S-214 Loi instituant la Semaine nationale du don de sang

Terry M. Mercer (Nouvelle-Écosse)

S-220 Loi sur la protection des phares patrimoniaux AM Pat Carney, C.P. (Colombie-Britannique)

Le projet de loi S-211, présenté par le sénateur et comédien Jean Lapointe et visant à modifier le *Code criminel* pour bannir les machines à sous des endroits publics afin de stopper l'hémorragie de problèmes sociaux et financiers qui assaillent des centaines de milliers de Canadiens ordinaires, doit être adopté par les Communes et de façon urgente.

LÉGIFÉRER 01 02 03 04

Dans la chambre du Sénat, en troisième lecture

INSTANTANÉ DU SÉNAT

Projets de loi émanant de sénateurs

Projets de loi émanant de sénateurs

Projets de loi émanant de sénateurs

EN 2006-2007

adoptés par le Sénat

amendés par le Sénat

PROJETS DE LOI ÉMANANT DE SÉNATEURS

6

4

S-201 Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et des critères géographiques dans le processus de nomination) AM Pierrette Ringuette (Nouveau-Brunswick) S-205 Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) Jerahmiel S. Grafstein (Ontario) Étudiés par des comités sénatoriaux S-206 Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) Jerahmiel S. Grafstein (Ontario) Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants) S-207 Céline Hervieux-Payette, C.P. (Québec) S-209 Loi sur les motomarines Mira Spivak (Manitoba) S-210 Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau) Mira Spivak (Manitoba) S-215 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder des allègements fiscaux Jack Austin, C.P. (Colombie-Britannique) S-216 Loi sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des Premières nations Gerry St. Germain, C.P. (Colombie-Britannique) Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada S-217 (rapports financiers trimestriels) Hugh D. Segal (Ontario) Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel S-218 (recours civils des victimes d'actes terroristes) David Tkachuk (Saskatchewan) C-288 Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto Pablo Rodriguez, député (Honoré-Mercier) Dans la chambre du Sénat, en première ou en deuxième lecture S-204 Loi sur la Journée nationale de la philanthropie Jerahmiel S. Grafstein (Ontario) S-208 Loi sur les sources d'eau potable Jerahmiel S. Grafstein (Ontario) S-219 Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement Serge Joyal, C.P. (Québec) S-221 Loi sur le Registre des instruments médicaux Mac Harb (Ontario) S-222 Loi sur la protection des victimes de trafic de personnes Gerard A. Phalen (Nouvelle-Écosse) Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information Lorna Milne (Ontario)



- C-252 Loi modifiant la Loi sur le divorce (droit d'accès d'un époux en phase terminale ou dans un état critique) Rick Casson, député (Lethbridge)
- C-277 Loi modifiant le Code criminel (leurre d'enfants) Ed Fast, député (Abbotsford)
- C-292 Loi portant sur la mise en œuvre de l'Accord de Kelowna Paul Martin, C.P., député (Lasalle-Émard)
- C-293 Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement John McKay, député (Scarborough-Guildwood)

Retirés ou supprimés du Feuilleton

- S-203 Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (priorité de nomination des vétérans)
 Percy Downe (Île-du-Prince-Édouard)
- S-212 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allègement fiscal) Jack Austin, C.P. (Colombie-Britannique)

Profil : Faire bouger les choses : les projets de loi de cinq sénateurs

Projet de loi S-217

Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada

Hugh D. Segal (Ontario)

Le long scandale des commandites et les turbulences qu'il a soulevées ont profondément troublé et divisé les Canadiens. L'image de politiciens n'en finissant plus de rejeter le blâme sur autrui ou de nier toute responsabilité dans les gaspillages publics a amené bon nombre d'entre nous à douter de la sincérité avec laquelle ils défendent les intérêts des Canadiens.

Par son projet de loi S-217, le sénateur Hugh Segal contribue, de façon modeste mais valable, à dissiper cette amertume. S'inspirant de son expérience dans le secteur privé, il propose que les ministères remettent au Parlement des rapports financiers trimestriels. Les rapports actuels couvrant l'année précédente, ils sont rétrospectifs; dans les cas de mauvaise gestion, on ne peut que constater toute l'étendue des dégâts. Si le Parlement recevait des rapports ministériels tous les trois mois, estime le sénateur Segal, les comités parlementaires pourraient voir poindre les tendances en matière de dépenses. Autrement dit, ils verraient les problèmes, sans doute à temps pour tenter d'y remédier.

D'après le sénateur Segal, cette petite modification créerait, en fait, un grand changement d'orientation. En cas de situation problématique dans les dépenses publiques, les parlementaires pourraient concentrer leurs efforts sur la recherche de solutions, au lieu de se retrouver dans un climat où il y a rejet du blâme sur autrui et déni de la responsabilité, ce qui finit par nuire à tous les Canadiens.

Le sénateur Hugh Segal a déposé la semaine dernière un projet de loi qui obligerait tous les ministères à remettre des rapports trimestriels sur leurs résultats financiers, comme les sociétés publiques [...] Le projet de loi du sénateur Segal offre un espoir de changement. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps avant qu'un tel projet de loi soit proposé ?





Projet de loi S-220 Loi sur la protection des phares patrimoniaux

Pat Carney, C.P. (Colombie-Britannique)

La sénatrice Pat Carney vit sur l'Île Saturna, au large des côtes de la Colombie-Britannique. Malgré l'importance du poste de ministre qu'elle occupait dans le cabinet de Brian Mulroney, elle a toujours trouvé le temps de défendre les intérêts des populations côtières de sa province. Elle a sonné l'alarme au sujet de la désactivation des cornes de brume du Pacifique, de la capacité de fonctionnement de la Garde côtière canadienne et de la pollution marine.

Au milieu des années 1990, la sénatrice Carney a mené une campagne pour que l'on arrête d'automatiser les phares. Ce faisant, elle a remarqué, avec le sénateur de la Nouvelle-Écosse, Michael Forrestall, le triste état de ces derniers, alors que beaucoup représentent une partie importante de notre patrimoine. Non seulement les phares tombaient en ruines, mais souvent, les collectivités avoisinantes n'étaient pas consultées quand ils étaient démolis.

Le projet de loi S-220, présenté conjointement par la sénatrice Carney et le regretté sénateur Forrestall, donnerait à ces collectivités la possibilité d'avoir leur mot à dire sur l'avenir de leur patrimoine. Il créerait un processus de désignation de phares « patrimoniaux » qui serait enclenché à l'initiative de tout citoyen. Une fois un phare désigné, deux obligations apparaîtraient : premièrement, que le phare soit assez bien entretenu, et deuxièmement, que le propriétaire obtienne une permission avant de le détruire. Il faudrait auparavant consulter la population et donner aux collectivités la possibilité de préserver leur patrimoine avant qu'il disparaisse à jamais.



Projet de loi S-201 Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique

Pierrette Ringuette (Nouveau-Brunswick)

Depuis une douzaine d'années, la sénatrice Pierrette Ringuette se bat pour que les emplois de la fonction publique fédérale soient accessibles à tous les Canadiens qualifiés. Comme ce dossier lui tient beaucoup à coeur, elle a proposé une solution législative. Le projet de loi S-201 s'attaque à deux pratiques qui limitent l'accès des Canadiens aux emplois dans la fonction publique, à savoir les critères géographiques et le favoritisme bureaucratique.

À l'heure actuelle, nombre de concours de la fonction publique ne sont ouverts qu'aux personnes qui vivent dans un rayon de 50 kilomètres du lieu de l'emploi. Cette façon de faire élimine beaucoup de candidats sérieux et, d'après la sénatrice Ringuette, va à l'encontre de l'intérêt des Canadiens à deux points de vue. Premièrement, ce système porte atteinte à notre droit reconnu par la Charte de circuler librement dans le pays et deuxièmement, il risque de priver la fonction publique de fonctionnaires hautement qualifiés. Le projet de loi de la sénatrice Ringuette ouvrirait tous les concours de la fonction publique à tous les Canadiens, indépendamment de l'endroit où ils vivent.

Le favoritisme bureaucratique est un autre problème largement reconnu dans la fonction publique fédérale. Un sondage réalisé en 2003 auprès des fonctionnaires fédéraux montrait que 73 p. 100 d'entre eux avaient le sentiment que ce phénomène existait dans leur unité de travail. Le projet de loi S-201 rendrait illégal le fait d'élaborer une description de poste pour qu'elle corresponde à un candidat en particulier et le fait d'intervenir dans un concours en faveur d'une personne.





Projet de loi S-221 Loi sur le Registre des instruments médicaux

Mac Harb (Ontario)

Des milliers de Canadiens ont des implants ou des prothèses. Et leur nombre grandit, car notre population vieillit et les innovations technologiques progressent très rapidement. Un Canadien sur dix se promène aujourd'hui avec un implant médical qui le maintient en vie et en bonne santé.

C'est ce qui arrive quand ces dispositifs *ne font pas* leur travail qui inquiète le sénateur d'Ottawa Mac Harb. À l'heure actuelle, les Canadiens ont deux moyens de savoir si leur implant ou leur prothèse fait l'objet d'un rappel. Premièrement, la loi canadienne oblige les fabricants à tenir une liste des patients et à les contacter si leur dispositif risque de mal fonctionner. Mais qu'arrive-t-il si les données sont perdues ou détruites ou si l'entreprise ferme ses portes? Deuxièmement, Santé Canada affiche ces rappels sur son site Web. Mais que se passe-t-il si, comme beaucoup de personnes âgées, un patient transplanté ne sait pas consulter Internet ou oublie de vérifier?

Le projet de loi S-221 du sénateur Harb obligerait Santé Canada à tenir un registre national des Canadiens bénéficiaires de transplantations ou de dispositifs médicaux, et à les contacter si un fabricant rappelle leur dispositif. Le sénateur Harb estime que ce projet de loi pourrait éviter à de nombreux Canadiens, au mieux, le désagrément d'apprendre qu'un implant ou une prothèse risque de mal fonctionner ou, pire encore, de subir les conséquences de ce mauvais fonctionnement.

Projet de loi S-222 Loi sur la protection des victimes de trafic de personnes

Gerard A. Phalen (Nouvelle-Écosse)

En 2005, lorsque le sénateur Gerard Phalen a parrainé un projet de loi criminalisant le trafic de personnes, il a appris avec consternation que, dans les campagnes albanaises, bon nombre de filles évitent d'aller à l'école de peur d'être enlevées et vendues et qu'il serait possible, en Côte d'Ivoire, d'acheter une fille pour sept dollars. À l'époque, il a insisté sur la nécessité, face au problème, d'adopter une démarche centrée sur les victimes. D'après la GRC, seule une victime de trafic sur dix signale le crime, de crainte d'être expulsée ou inculpée, ou parce qu'elle ne connaît pas le système d'application de la loi au Canada.

Le sénateur Phalen estime que, pour que les victimes puissent se rétablir, elles doivent pouvoir rester dans le pays sans crainte d'expulsion ou d'autres mauvais traitements. Et elles ont besoin de services sociaux qui les aident à s'adapter à la vie au Canada. Le projet de loi S-222 vise à aider et à protéger les victimes en leur délivrant des permis temporaires et de longue durée pour qu'elles puissent vivre et travailler au Canada. Il leur donne aussi accès à des services médicaux et sociaux, et il établit un service d'écoute téléphonique multilingue auquel elles peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide. Le sénateur Phalen est convaincu que c'est l'auteur Victor Malarek qui l'exprime le mieux : « Briser cette forme abominable d'exploitation sexuelle doit être un impératif politique, juridique et moral [...] Le trafic de femmes à des fins d'exploitation sexuelle est un crime contre l'humanité que nous devons tous dénoncer. »

ENQUÊTER

sur différentes questions



Les comités du Sénat touchent directement la vie des Canadiennes et des Canadiens

La façon dont le Sénat répartit le travail entre ses différents comités est révélatrice. Au lieu de suivre la même structure que les ministères, comme on pourrait s'attendre à ce qu'un organisme politique le fasse, les comités du Sénat, par exemple le Comité des peuples autochtones ou le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, correspondent plutôt à des domaines stratégiques. C'est la raison pour laquelle les comités sénatoriaux fonctionnent souvent comme des groupes de réflexion en poursuivant de façon autonome leurs recherches dans des domaines qui touchent directement la vie des Canadiens. Mais il y a une énorme différence entre les comités du Sénat et les groupes de réflexion : étant donné que le Sénat fait partie intégrante du Parlement du Canada, il n'a pas besoin de faire de lobby pour se faire entendre du gouvernement.

Cette année plus que jamais auparavant, les travaux de ces comités ont alimenté, et parfois même suscité, des débats sur des questions qui touchent directement les gens dans leur vie de tous les jours. Les sénateurs ont consacré plus de 1 000 heures aux séances des comités et ils ont recueilli de l'information auprès d'un nombre suffisamment élevé d'experts et de Canadiens intéressés pour peupler un gros village (plus de 1 600 témoins au total). Ils ont produit l'équivalent d'une petite bibliothèque avec tous les rapports qu'ils ont rédigés et les quelque 250 recommandations qu'ils ont formulées au gouvernement dans le but d'améliorer les politiques. Et ils ont fait des avancées concrètes dans leurs domaines d'intérêt respectifs.







www.parl.gc.ca



À l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud, au Cap (octobre 2006).

AM désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des amendements
 OBS désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des observations

Comités permanents chargés de questions de fond

Affaires étrangères et commerce international

Président Hugh D. Segal (Ontario) – du 2 mai 2006 au 21 février 2007

Peter A. Stollery (Ontario) – du 27 février au 31 mars 2007

Vice-président Peter A. Stollery (Ontario) – du 2 mai 2006 au 26 février 2007

Études spéciales

Examiner la politique de commerce international.

• *Cinquième rapport* (novembre 2006)

Étudier les défis en matière de développement et de sécurité auxquels fait face l'Afrique.

• Surmonter 40 ans d'échec : nouvelle feuille de route pour l'Afrique subsaharienne (février 2007) Étudier les questions qui pourraient survenir se rapportant aux relations étrangères en général. Examiner l'évacuation des citoyens canadiens du Liban en juillet 2006.

Examiner l'efficacité de la promotion canadienne de la démocratie à l'étranger.

Projet de loi ayant fait l'objet d'un rapport

C-24 **OBS**

Répercussions

Le Comité des affaires étrangères et du commerce international a déposé son rapport sur l'Afrique, un rapport très percutant attendu depuis longtemps. Ce rapport va droit au but, et des recommandations claires y sont formulées. Il arrive à des conclusions pour le moins surprenantes : l'accroissement de l'aide financière n'est pas la solution aux problèmes que connaît l'Afrique.

Le Comité a entendu plus de 400 témoins sur trois continents et a analysé ces témoignages. Dans son rapport, il recommande de revoir complètement la façon dont l'aide internationale est structurée et dispensée. Il incite le gouvernement canadien à prendre le leadership pour abolir les avantages commerciaux inéquitables que possèdent les pays développés, à fournir de l'aide uniquement aux États africains qui recherchent véritablement la paix et la bonne gouvernance, et à s'engager à lutter contre le VIH/sida qui fait des ravages dans beaucoup de pays d'Afrique. Le Comité a formulé une recommandation qui a suscité beaucoup de controverse : que le gouvernement remplace l'approche actuelle de l'ACDI par une approche mieux ciblée, afin qu'il y ait plus de Canadiens sur place, en Afrique, et qu'il y en ait moins dans les bureaux de l'administration centrale.

La solution pour mieux gérer l'aide internationale que nous dispensons ne consiste pas à dépenser moins — ou plus, en l'occurrence. Il faut que les dépenses soient mieux ciblées, et le comité sénatorial a cerné d'une façon admirable les moyens permettant d'y arriver.



Audience permettant au commissaire à l'information de formuler ses observations sur le projet de loi C-2, Loi fédérale sur la responsabilité, Ottawa (septembre 2006).

PETIT LEXIQUE

Comité permanent : par convention, les comités permanents sont reconstitués au début de chaque session parlementaire.

Affaires juridiques et constitutionnelles

Président Donald H. Oliver (Nouvelle-Écosse)

Vice-présidente Lorna Milne (Ontario)

Études spéciales

Examiner les conséquences de l'inclusion, dans la Loi, de dispositions non dérogatoires concernant les droits des peuples autochtones du Canada aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Examiner les avantages et les résultats qui ont été obtenus grâce au Programme de contestation judiciaire.

Projets de loi ayant fait l'objet d'un rapport

S-3 OBS C-2 AM OBS

S-202 AM C-4 S-213 AM C-16 S-1001 C-19 OBS

Répercussions

En 2006-2007, le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a continué d'agir comme principal filtre des projets de loi au Sénat et il a fait rapport sur huit des 13 projets de loi qui lui ont été soumis. Parmi les projets de loi qu'il a examinés, certains proposaient des changements importants à notre système politique comme la tenue des élections à date fixe ou la limitation de la durée du mandat des sénateurs à huit ans. Le Comité a formulé des observations et/ou proposé des amendements dans le cas de cinq des huit projets de loi sur lesquels il a fait rapport.

Mais c'est surtout le controversé projet de loi C-2, Loi fédérale sur la responsabilité, qui a retenu l'attention autant des médias que des membres du Comité au début de l'année financière. Le Comité a consacré plus de 100 heures — soit deux semaines et demie au rythme de huit heures par jour — à l'audition de témoins et aux délibérations entourant les principes directeurs ainsi que les points forts et les points faibles du projet de loi. Les membres du Comité ont subi beaucoup de pressions politiques durant l'examen de ce projet de loi et travaillé constamment sous l'œil très attentif des médias. Ils ont finalement déposé leur rapport le 26 octobre, rapport dans lequel ils ont proposé 156 amendements, du jamais vu. En novembre, le Comité a déposé un second rapport pour insister sur un grand nombre des amendements que la Chambre des communes avait refusés. En bout de ligne, plus de la moitié des amendements proposés par le Sénat ont été intégrés à la version finale du projet de loi, qui est devenu loi.



En 2006, le Comité s'est vu décerner deux prix de l'Association canadienne pour la santé mentale à Ottawa (mars 2007).

AM désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des amendements OBS désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des observations

Affaires sociales, sciences et technologie

Président Michael Kirby (Nouvelle-Écosse) – du 25 avril au 5 octobre 2006

Art Eggleton, C.P. (Ontario) – du 5 octobre 2006 au 31 mars 2007

Vice-président Wilbert Joseph Keon (Ontario)

Études spéciales

Examiner des questions se rapportant à la santé mentale et à la maladie mentale.

• Rapport final sur la santé mentale : de l'ombre à la lumière (mai 2006)

Étudier le projet de règlement d'application de l'article 8 de la Loi sur la procréation assistée.

• *Rapport du Comité sur le projet de règlement d'application* (février 2007) Poursuivre l'étude sur le financement pour le traitement de l'autisme.

• Payer maintenant ou payer plus tard : les familles d'enfants autistes en crise (mars 2007)

Étudier l'avenir des programmes d'alphabétisation au Canada.

Examiner la situation de l'éducation et de la garde des jeunes enfants au Canada.

Projets de loi ayant fait l'objet d'un rapport

S-2 C-5 **OBS**

S-211

S-214

Répercussions

En mai 2006, lorsque le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé son rapport final sur l'état des soins de santé mentale au Canada, il avait déjà réussi à faire en sorte que cette question soit prioritaire dans la réforme des soins de santé. Tant et si bien que le gouvernement a accepté de créer la commission sur la santé mentale que le Comité avait proposée. Non seulement le Comité a-t-il réussi à faire adopter ses plus importantes recommandations, mais il a en plus reçu deux prix importants — le Prix C.M. Hincks 2006 décerné par l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), ainsi qu'un prix de la section de Toronto de l'ACSM « en reconnaissance d'un service public exceptionnel dans l'intérêt de la santé mentale ».

Après le départ à la retraite, en octobre 2006, du sénateur Michael Kirby, qui a pendant longtemps assumé la présidence du Comité, ce dernier s'est désigné un nouveau président, le sénateur Art Eggleton. Sous sa direction, le Comité à créé deux sous-comités et a entrepris quatre nouvelles études spéciales, dont une sur l'alphabétisation au Canada et une autre sur la garde des jeunes enfants au Canada. Le Comité a en outre décidé de relever le défi lancé par le sénateur Jim Munson dont la campagne visant à ce que le traitement de l'autisme soit couvert par l'assurance-maladie a déjà porté fruit puisqu'elle a débouché sur une enquête du Sénat. Le Comité a publié un rapport percutant sur cette question en mars 2007.

17

INSTANTANÉ DU SÉNAT

RÉUNIONS DES COMITÉS DU SÉNAT EN 2006-2007

Nombre total des heures de séance des comités Heures consacrées	1 033
à l'examen de projets de loi Heures consacrées	245
à des études spéciales Heures passées	694
en comité interne/mixte	94
Nombre total de témoins entendus Nombre de témoins pour	1 626
l'examen de projets de loi Nombre de témoins	427
pour les études spéciales	1 186
Nombre de témoins pour des questions diverses	14

Sous-comité sur les villes (Affaires sociales, sciences et technologie)

Président Art Eggleton, C.P. (Ontario) **Vice-présidente** Andrée Champagne, C.P. (Québec)

Mandat

Examiner les problèmes sociaux qui touchent actuellement les grandes villes canadiennes.

Répercussions

Créé à la fin de l'exercice 2006-2007, le Sous-comité sur les villes a entrepris en mars 2007 son examen des problèmes sociaux qui touchent actuellement les grandes villes canadiennes. Le Comité a d'abord invité les témoins à dresser un portrait des villes à l'aide de statistiques sur les populations.

Sous-comité sur la santé des populations (Affaires sociales, sciences et technologie)

Président Wilbert Joseph Keon (Ontario)

Vice-présidente Lucie Pépin (Québec)

Mandat

Examiner les divers facteurs et situations qui contribuent à la santé de la population canadienne appelés collectivement les « déterminants sociaux de la santé ».

Répercussions

Le Sous-comité sur la santé des populations, dont le président est un cardiochirurgien (le docteur Wilbert Keon) et dont la vice-présidente est une ancienne infirmière (Lucie Pépin), a été créé en février 2007. Son ambitieux mandat consiste à examiner les facteurs sociaux qui ont une incidence sur la santé — par exemple l'obésité, l'éducation de la petite enfance et la situation des Autochtones. Le Sous-comité a d'abord invité les témoins à l'aider à définir les grandes lignes du mandat et il a ensuite réparti l'ensemble de ses travaux sur le reste de l'exercice.

Le sénateur néo-écossais Michael Kirby a rendu un fier service au pays. Il est le président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, lequel vient de rendre public un rapport intitulé *De l'ombre à la lumière* qui constitue un premier pas important vers l'examen approfondi des problèmes de santé mentale au Canada. Comme l'a indiqué le sénateur Kirby : « Nous ne pouvons plus tolérer que les gouvernements relaient toujours au second rang les questions de santé mentale... » Bravo!



Le Comité, à l'écoute des préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural à Iron Springs, en Alberta (mars 2007).

AM désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des amendements
 OBS désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des observations

Agriculture et forêts

Présidente Joyce Fairbairn, C.P. (Alberta)
Vice-président Leonard J. Gustafson (Saskatchewan)

Études spéciales

Étudier l'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada.

- La politique agricole et agroalimentaire au Canada : les agriculteurs d'abord! (juin 2006) Étudier la pauvreté rurale au Canada.
 - Comprendre l'exode : lutte contre la pauvreté rurale (décembre 2006)

Projet de loi ayant fait l'objet d'un rapport

C-15

Répercussions

En avril 2006, des milliers d'agriculteurs ont envahi les rues des villes avec leurs tracteurs dans le cadre d'un mouvement national de protestation. Ils voulaient livrer leur message : les gens qui nourrissent le Canada sont en crise et leurs revenus sont les plus faibles jamais enregistrés. En réponse à cette demande d'intervention, le Comité de l'agriculture et des forêts a déposé au début de l'exercice 2006-2007 deux études portant sur ces questions.

Dans le rapport déposé en juin et portant sur la crise du revenu agricole, le Comité dit au gouvernement fédéral qu'il doit de toute urgence mettre sur pied à l'intention du secteur des céréales et des oléagineux, qui est surendetté, un programme quadriennal de paiements directs. Le Comité presse aussi le gouvernement d'élaborer un « projet de loi protégeant vraiment l'agriculture canadienne » qui soutienne en priorité les agriculteurs.

Quelques mois plus tard, le Comité a déposé son premier rapport provisoire sur la pauvreté en milieu rural. Le Comité indique que le Canada rural est aux prises avec des problèmes économiques et démographiques et dit au gouvernement qu'il doit se demander si les Canadiens vivant en milieu rural ont droit à la même qualité de vie que les autres Canadiens. Le Comité s'est par ailleurs engagé à se rendre dans toutes les régions du pays pour consulter les gens qui vivent en milieu rural et leur demander conseil afin de trouver des moyens d'arrêter le déclin.

Si les agriculteurs ont besoin d'une cavalerie pour leur porter secours, elle pourrait venir du Sénat du Canada. Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts vient de déposer un rapport remarquable dans lequel il recommande que les producteurs de céréales et d'oléagineux soient payés pendant les quatre prochaines années selon la superficie cultivée en plus de l'aide financière qu'ils reçoivent déjà. Le Comité recommande également l'élaboration d'un projet de loi visant à assurer à long terme la viabilité de l'agriculture canadienne.



Le président (à droite) et le vice-président (à gauche) s'entretiennent avec le ministre des Finances, Jim Flaherty, à la suite de son témoignage devant le Comité à Ottawa (mars 2007).

Banques et commerce

Président Jerahmiel S. Grafstein (Ontario)
Vice-président W. David Angus (Québec)

Études spéciales

Se pencher sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce. Examiner les questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers.

- La protection des consommateurs dans le secteur des services financiers : une tâche inachevée (juin 2006) Étudier les changements démographiques qui se produiront au Canada d'ici une vingtaine d'années.
 - La bombe à retardement démographique : atténuer les effets des changements démographiques au Canada (juin 2006).

Examiner l'état actuel du système financier international et intérieur.

- Passeports et cartes PASS, identité et citoyenneté: mise en œuvre de l'IVHO (octobre 2006) Examiner la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (L.C. 2000, chap. 17).
 - Comment endiguer l'hémorragie de l'argent illicite : une priorité pour le Canada : Examen parlementaire de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (octobre 2006)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-5 C-25 **OBS**

C-37

Répercussions

Depuis presque 20 ans, le Comité sénatorial des banques et du commerce constitue l'un des plus influents groupes de réflexion nationaux sur le plan des politiques en matière de services financiers. Le Comité a toujours eu comme priorité de protéger les consommateurs de services financiers tout en tenant compte du fait que ces secteurs ont besoin de pouvoir fonctionner librement.

En 2006-2007, le Comité a continué d'examiner les problèmes à long terme qui sont liés à ce dossier complexe. Il a publié quatre rapports efficaces — qui ont eu une incidence certaine sur le gouvernement — sur la gestion des répercussions économiques attribuables au vieillissement de la population canadienne, la protection des consommateurs, la lutte au recyclage des produits de la criminalité au Canada et la limitation des répercussions commerciales négatives attribuables à l'application par les États-Unis de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental. Le Comité a aussi entrepris une étude sur la façon dont les fonds spéculatifs à risque élevé sont réglementés. Comme le soulignait un article du magazine *Maclean's* en décembre 2006 : «...les sénateurs n'en sont tout simplement pas revenus quand le professeur John Coffee de l'Université Columbia leur a dit que le système utilisé au Canada pour protéger les investisseurs ne fonctionnait tout simplement pas, et ils sont déterminés à comprendre ce qui ne va pas. »



Des membres du Comité s'entretiennent avec des jeunes qui ont livré un témoignage lors d'une séance sur les droits des enfants tenue à Vancouver (septembre 2006).

Droits de la personne

Présidente A. Raynell Andreychuk (Saskatchewan)

Vice-présidente Sharon Carstairs, C.P. (Manitoba) – du 24 avril 2006 au 22 février 2007

Joan Fraser (Québec) – du 26 février au 31 mars 2007

Études spéciales

Inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada à comparaître concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire : les biens matrimoniaux situés dans les réserves*.

Examiner les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale et étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi sont atteints.

• L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale : nous n'y sommes pas encore (février 2007) Suivre de près les diverses questions ayant trait aux droits de la personne.

Répercussions

Cette année, le Comité des droits de la personne a continué d'examiner dans quelle mesure le Canada respecte ses engagements internationaux en matière de droits des enfants et il se prépare à déposer son rapport au début du prochain exercice. Il a aussi examiné l'incidence que la restructuration du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies aura sur le Canada.

Il a par ailleurs obtenu des résultats concrets dans le dossier du partage équitable des biens immobiliers matrimoniaux, une cause qu'il n'a jamais cessé de défendre. En juin 2006, le gouvernement a annoncé qu'il prenait des mesures par rapport à trois des principales recommandations du Comité en la matière. Le Comité a été satisfait d'apprendre que le gouvernement avait enfin décidé de modifier la *Loi sur les Indiens* afin de protéger les femmes autochtones contre la perte de leur maison et de leurs biens en cas de divorce.

Le Comité a aussi demandé au gouvernement d'agir rapidement dans un autre dossier, celui de l'équité en matière d'emploi. Dans le rapport qu'il a déposé en février 2007, le Comité explique de quelle façon la fonction publique fédérale tarde encore à embaucher des personnes issues des minorités visibles. M^{me} Jeanne To-Thanh-Hien, qui a émigré au Canada, explique dans une lettre combien elle a travaillé fort dans ce dossier :

Au nom des citoyens canadiens issus des minorités visibles et au nom des résidents permanents qui conduisent des taxis, livrent des pizzas ou travaillent comme gardiens de sécurité au lieu de contribuer davantage à la société canadienne en travaillant dans l'intérêt du public au sein de la fonction publique du Canada... Ce que vous faites et ce que vous avez dit a beaucoup d'importance pour nous tous...

Énergie, environnement et ressources naturelles

Président Tommy Banks (Alberta)

Vice-présidente Ethel M. Cochrane (Terre-Neuve-et-Labrador)

Études spéciales

Examiner de nouvelles questions concernant son mandat. Étudier la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999, chap. 33).

Projet de loi ayant fait l'objet d'un rapport

S-205

Répercussions

Lorsque les membres du Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles ont entrepris l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) en 2006, ils se sont posé la question suivante : La LCPE a-t-elle le mordant nécessaire pour nous protéger des effets négatifs de l'exposition aux substances toxiques? Ils ont concentré leurs recherches sur deux substances toxiques avec lesquelles nous pouvons être en contact tous les jours — le mercure et les composés perfluorés — et il ont passé le reste de l'exercice à essayer de trouver une réponse.

Les membres du Comité n'avaient pas encore déposé leur rapport à la fin de l'exercice 2006-2007, mais ils ont passé la majeure partie de l'année à entendre le témoignage d'experts de la faune, de toxicologues, de chercheurs en santé, d'environnementalistes, de représentants du gouvernement et citoyens ordinaires venus se prononcer sur la question. Étant donné que le Comité a la réputation d'explorer à fond les questions environnementales qui lui sont soumises et de formuler des recommandations utiles au gouvernement, il va sans doute publier un rapport concret et étoffé sur la question des substances toxiques qui nous entourent.

Le Comité... a très bien compris les distinctions à faire quand il a rédigé son rapport sur la sécurité des réacteurs nucléaires [juin 2002]. Il en est venu à la conclusion suivante : « Au terme d'une étude de plusieurs années, le Comité est en mesure d'affirmer que les réacteurs nucléaires en exploitation au Canada figurent parmi les plus sûrs au monde. Grâce au maintien d'une surveillance étroite, nous croyons que l'énergie nucléaire peut continuer de jouer un rôle de premier plan comme source d'électricité pour les Canadiens. »

Toronto Star, lettre adressée au rédacteur en chef par Colin Hunt, de l'Association nucléaire canadienne, 25 avril 2006

INSTANTANÉ DU SÉNAT

DÉPLACEMENTS DES COMITÉS DU SÉNAT

Comme d'habitude, les comités du Sénat se sont déplacés cette année pour se rendre dans diverses régions du Canada ainsi qu'à l'étranger pour recueillir sur place le témoignage des gens et découvrir des éléments permettant d'étayer les études spéciales à livrer. Cette année, les comités ont effectué 30 visites dans des collectivités canadiennes et 14 missions d'information dans d'autres pays.



John Baird, alors président du Conseil du Trésor, et un membre du Comité, Anne Cools, après une audience à Ottawa (mai 2006).

AM désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des amendements
 OBS désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des observations

Finances nationales

Président Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick)

Vice-présidente Nancy Ruth (Ontario)

Études spéciales

Étudier le Budget des dépenses déposé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

- Premier rapport intérimaire sur le budget des dépenses 2006-2007 (mai 2006)
- Deuxième rapport intérimaire sur le budget des dépenses 2006-2007 (novembre 2006)
- Rapport final sur le budget des dépenses 2006-2007 (mars 2007)

Examiner des questions relatives à l'équilibre fiscal vertical et horizontal entre les divers niveaux de gouvernement du Canada.

- L'équilibre fiscal horizontal : vers une démarche fondée sur des principes (décembre 2006) Étudier le budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.
- Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2006-2007 (novembre 2006)

Étudier le budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

• Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2006-2007 (mars 2007)

Étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

• Premier rapport intérimaire sur le budget des dépenses de 2007-2008 (mars 2007)

Projets de loi ayant fait l'objet d'un rapport

S-201 AM C-13

C-17 **OBS**

C-28

Répercussions

Le Comité sénatorial des finances nationales consacre plus de temps que tous les autres organismes du Sénat à s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient. Le Comité a examiné le budget des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses de 2006-2007 et s'est attardé à différentes questions qui préoccupent actuellement les Canadiens, notamment au possible dépassement des coûts prévus pour les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver et au financement des programmes environnementaux. À la suite d'inquiétudes exprimées par la vérificatrice générale, le Comité s'est aussi engagé à surveiller une tendance constatée dans l'établissement des budgets fédéraux, soit le recours de plus en plus fréquent à l'utilisation de budgets supplémentaires pour couvrir des dépenses non prévues dans le budget principal.

Le Comité s'est aussi penché sur un dossier toujours très controversé, celui du programme de péréquation. Dans le rapport qu'il a publié en décembre 2006, le Comité révèle que le cadre fiscal fixe qui est utilisé actuellement défavorise les territoires qui ont moins la capacité de générer des revenus. Le Comité invite le gouvernement à retourner à la formule de péréquation qui était utilisée avant 2004 et de verser aux territoires des subventions séparées. Le Comité estime en outre que le Nunavut a un urgent besoin d'aide financière additionnelle, une aide qui aurait dû être fournie à l'époque de la création du territoire en 1999.

154

26

70

INSTANTANÉ DU SÉNAT

EN 2006-2007

par les comités

RAPPORTS DES COMITÉS DU SÉNAT

Nombre total de rapports produits

Rapports sur l'examen

de projets de lois

Rapports sur des études spéciales 58

Rapports de nature administrative

23

Langues officielles

Présidente Maria Chaput (Manitoba)

Vice-présidente Andrée Champagne, C.P. (Québec)

Études spéciales

Étudier l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et directives en découlant, au sein des institutions assujetties à la *Loi*.

- Vivre en français en Nouvelle-Écosse : une réalité à comprendre, un défi à relever Mission d'étude auprès des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse (octobre 2006)
- Rapport provisoire portant sur le projet de règlement déposé en réponse à l'arrêt de la Cour fédérale dans l'affaire Doucet c. Canada (février 2007)
- Refléter la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : une occasion en or (février 2007)

Examiner la réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité intitulé *L'éducation en milieu* minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire.

Répercussions

Le Comité des langues officielles s'est fait le défenseur du droit des Canadiens de vivre, d'apprendre et de travailler en français ou en anglais et il est devenu le catalyseur du débat public sur les droits linguistiques des minorités. En 2006-2007, le Comité a été tenté de publiciser une question qui, étonnamment, avait fait l'objet de très peu d'attention : la représentation égale des deux langues officielles aux Jeux olympiques de 2010 à Vancouver.

Dans le rapport déposé en mars 2007, le Comité a révélé que presque personne n'avait semblé vouloir s'attaquer à ce défi important. Les membres du Comité ont cependant exprimé l'avis que les Jeux de 2010 représentaient une « occasion en or » de montrer au monde entier que le français et l'anglais faisaient partie intégrante de la culture canadienne. Après avoir lancé un débat public sur cette importante question d'identité nationale, le Comité s'est aussi efforcé d'attirer l'attention du grand public. Et le gouvernement fédéral a répondu de la façon suivante : il a publiquement accepté de relever le défi lancé par le Comité et a promis de faire du bilinguisme une priorité de premier plan dans la planification et la célébration des Jeux olympiques de 2010.

Dès l'attribution des prochains jeux à Vancouver, le comité sénatorial s'est mis en branle. Le seul organisme public canadien à le faire. Pourtant, assurer l'égalité du français et de l'anglais lors de cet événement international est une chose assez importante. ... Le 1^{er} mars, après avoir entendu une quarantaine de témoins (et non les moindres), le comité accouchait de 10 recommandations qui constituent une feuille de route pour le gouvernement du Canada sur cette question ou, à tout le moins, un important document de discussion. Une chance qu'ils l'ont fait, parce que ça ne semble actuellement pas trop préoccuper personne d'autre au gouvernement.



Mission d'information sur les nouveautés en matière de surveillance maritime à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador (novembre 2006).

AM désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des amendements
 OBS désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des observations

Pêches et océans

Président William Rompkey, C.P. (Terre-Neuve-et-Labrador)

Vice-présidente Janis G. Johnson (Manitoba)

Études spéciales

Étudier les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

- Rapport intérimaire : la pêche au crabe des neiges dans l'Atlantique (juin 2006)
- La gestion des stocks de poisson de l'Atlantique au-delà de la zone de 200 milles (février 2007)

Projet de loi ayant fait l'objet d'un rapport

S-220 AM

Répercussions

Depuis sa création en 1986, le Comité sénatorial des pêches et des océans examine, au nom des pêcheurs et des collectivités côtières, si les pêches sont viables et si elles sont réellement bien gérées. Cette année n'a pas fait exception. Au début de l'exercice, le Comité a attiré l'attention du gouvernement sur une crise qui était en train de se développer dans le secteur de la pêche au crabe des neiges de l'Atlantique car il avait constaté que les prix étaient en baisse sur les marchés internationaux, que le prix du carburant était en hausse et que la forte valeur du dollar canadien était en train d'étouffer les petites entreprises des propriétaires exploitants.

Le Comité a aussi entrepris l'examen des réformes récemment apportées à l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), réformes visant à donner à l'OPANO plus de pouvoirs pour lui permettre d'imposer une limitation des prises dans les eaux internationales au large de la côte Est du Canada. Au milieu de l'étude, les membres du Comité se sont toutefois sentis obligés d'écrire au ministre des Pêches et des Océans pour l'informer de ce qu'ils entendaient dire par les témoins experts : malgré les réformes apportées, l'OPANO n'a toujours pas assez de pouvoirs pour être en mesure de protéger les stocks de poissons appauvris. Dans le rapport qu'il a déposé en février 2007, le Comité formule toutefois des recommandations claires sur la façon de commencer à réellement protéger les pêches en haute mer dans les eaux internationales étant donné qu'elles ont une énorme incidence sur nos ressources maritimes nationales.

Si je devais citer l'exemple d'un programme que je n'ai regardé que brièvement, celui des pêches, j'offrirais comme contrepoids à la position du ministère les rapports du comité du Sénat sur la question, rapports que je considère comme les documents les plus utiles que j'ai pu lire. ... J'ai peur que nos commissions parlementaires tendent à s'agiter à propos de détails plutôt que de grandes choses, et c'est là où je trouve le Sénat extrêmement utile.



Mission d'information à une usine de traitement du riz sauvage de La Ronge, en Saskatchewan (septembre 2006).

PETIT LEXIQUE

Sous-comité : un sous-comité est composé d'un nombre restreint des membres d'un comité permanent et ces personnes sont chargées d'étudier en profondeur une question précise se rapportant au mandat du comité permanent en question.

Peuples autochtones

Président Gerry St. Germain, C.P. (Colombie-Britannique) Vice-président Nick G. Sibbeston (Territoires du Nord-Ouest)

Études spéciales

Analyser la nature et l'état de la politique du Canada à l'égard des revendications particulières.

- Négociations ou affrontements : le Canada a un choix à faire (décembre 2006) Examiner la participation des collectivités et des entreprises autochtones aux activités économiques au Canada.
- Partager la prospérité du Canada Un coup de main, pas la charité (mars 2007) Étudier les travaux récents concernant l'eau potable dans les collectivités des Premières nations.

Projet de loi ayant fait l'objet d'un rapport

C-34

Répercussions

En 2006-2007, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a déposé deux rapports francs et directs sur la façon de supprimer les obstacles qui favorisent la marginalisation économique des peuples autochtones. Le rapport Partager la prospérité du Canada – Un coup de main, pas la charité indique clairement que, si le gouvernement veut aider les communautés autochtones à devenir autonomes, il doit supprimer la complexité des restrictions qui empêchent les Autochtones de devenir propriétaires de commerces et de terrains. Le gouvernement doit aussi reconnaître que l'investissement dans le développement économique constitue la première étape à franchir pour permettre aux Premières nations d'évoluer vers l'autonomie économique.

Les leaders autochtones de partout au pays ont acclamé le rapport du Comité, Négociations ou affrontements, dans lequel le Comité décrit clairement la frustration et les désavantages économiques qui découlent du fait que le gouvernement tarde depuis trop longtemps à régler les revendications particulières. Le chef national de l'APN, Phil Fontaine, a déclaré à la presse : « Afin que les Premières nations puissent passer de la pauvreté à la prospérité, le Canada doit respecter son obligation légale envers les requérants... Le rapport que le Sénat a publié favorise le développement d'un processus plus efficace et plus rapide... Je suis heureux que le ministre Prentice [des Affaires indiennes] ait dit qu'il allait examiner le rapport du Sénat pour voir quelles sont ses recommandations sur la façon d'améliorer le processus. » (Citation tirée du journal *Nation Talk*, 14 février 2007)

Ce rapport [Partager la prospérité du Canada] ne doit pas rester sur une tablette pour accumuler de la poussière. Il propose au ministre des Affaires indiennes, Jim Prentice, des façons concrètes et raisonnables de réduire l'écart économique entre les collectivités des Premières nations et le reste du Canada.



Mission d'information avec le caporal-chef Paul Franklin au Glenrose Rehabilitation Hospital à Edmonton (janvier 2007).

Sécurité nationale et défense

Président Colin Kenny (Ontario)

Vice-président J. Michael Forrestall (Nouvelle-Écosse) – du 25 avril au 8 juin 2006

Michael A. Meighen (Ontario) – du 19 juin 2006 au 26 février 2007 Norman K. Atkins (Ontario) – du 26 février au 31 mars 2007

Études spéciales

Examiner la politique de sécurité nationale du Canada.

- La priorité n° 1 du gouvernement : se doter des moyens militaires nécessaires à la protection des Canadiens (juin 2006)
- Face aux turbulences : de la nécessité d'actualiser l'aide extérieure et la force militaire du Canada, en réponse aux changements d'envergure qui surviennent (octobre 2006, révisé en novembre 2006)
- Les troupes canadiennes en Afghanistan : il faut voir les choses en face (février 2007)
- Manuel de sécurité du Canada 2007 Aéroports (mars 2007)
- Manuel de sécurité du Canada 2007 Ports maritimes (mars 2007)
- Manuel de sécurité du Canada 2007 Passages frontaliers (mars 2007)
- Manuel de sécurité du Canada 2007 Côtes (mars 2007)

Répercussions

L'histoire du Comité de la sécurité nationale et de la défense est émaillée de réussites : beaucoup de ses recommandations ont débouché sur des politiques gouvernementales. En 2006-2007, le Comité est demeuré très présent dans le débat public sur la façon dont le Canada dépense l'argent des contribuables dans le domaine de la défense. Il a publié sept rapports percutants sur des sujets comme la politique de défense du Canada et les failles dans le système de sécurité nationale. Le Comité n'a pas cessé d'exercer des pressions sur le gouvernement — sans égard au penchant politique — dans le but d'accroître la sécurité des citoyens canadiens. Pour souligner son excellent travail, la Ligue navale du Canada lui a décerné cette année le Prix Robert I. Hendy.

Malgré l'immense controverse qu'a suscité en octobre 2006 un voyage qu'ils avaient l'intention de faire en Afghanistan, les membres du Comité n'ont pas baissé les bras et leur détermination a porté fruit car ils ont finalement réussi à se rendre à Kandahar en décembre. Après avoir eux-mêmes constaté la situation sur le terrain, ils ont publié un rapport clair sur l'expérience canadienne en Afghanistan et ils ont formulé au gouvernement 15 recommandations bien précises sur la façon d'accroître les chances de succès de la mission.

Dans son plus récent rapport, le Comité sénatorial de la défense dit qu'il faut « voir les choses en face ». Voilà un ajout intéressant au débat public qui, jusqu'à présent, donnait l'impression d'être plutôt vide et dispersé. Les recommandations du Comité ont du sens. Même s'il est beaucoup question d'aide humanitaire, il ne semble pas que beaucoup d'efforts soient déployés dans ce sens sur le terrain à Kandahar, dit le rapport. Cela doit changer.

Sous-comité des anciens combattants (Sécurité nationale et défense)

Président Michael A. Meighen (Ontario) – du 3 mai 2006 au 26 février 2007

Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick) – du 26 mars au 31 mars 2007

Vice-président Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick) – du 3 mai 2006 au 26 mars 2007

Norman K. Atkins (Ontario) – du 26 mars au 31 mars 2007

Mandat

Étudier les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles, en reconnaissance des services rendus au Canada.

Répercussions

Le Sous-comité des anciens combattants se penche depuis plusieurs années sur le profil changeant des Forces canadiennes — en particulier à cause de la mission en Afghanistan — et sur les répercussions que cela entraîne sur les soldats et les anciens combattants qui y participent. La mission en Afghanistan a occasionné plus de décès et de blessures graves que tous les autres conflits dans l'histoire récente du Canada. Elle oblige le Canada à moderniser les services offerts aux soldats et aux anciens combattants qui rentrent au pays ainsi qu'à leurs familles. Le Sous-comité s'intéresse notamment à la façon dont ces services sont dispensés et à la qualité des services. Le Sous-comité a mené des enquêtes dans le passé sur le syndrome de stress post-traumatique et sur le traitement des soldats blessés et de leurs familles. De plus, il a examiné la nouvelle Charte des anciens combattants, posé des questions aux dirigeants militaires sur les services et programmes d'aide offerts aux soldats qui reviennent d'Afghanistan et il a visité, dans le cadre d'une mission d'information à Calgary, un centre de santé réservé aux anciens combattants.



Mission d'information au Colonel Belcher Veterans Care Centre à Calgary (février 2007).



Visite exploratoire à Vancouver dans le cadre de l'étude sur les ports à conteneurs (mars 2007).

AM désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des amendements OBS désigne des projets de loi dont il a été fait rapport avec des observations

Transports et communications

Présidente Lise Bacon (Québec)

Vice-président David Tkachuk (Saskatchewan)

Études spéciales

Faire rapport sur l'état actuel des médias d'information canadiens.

• Rapport final sur les médias d'information canadiens (juin 2006)

Mener une étude sur le trafic du fret conteneurisé dans les ports du Canada.

Examiner le nouveau barème de droits pour des services associés aux appareils radio et aux appareils de télécommunications fournis par Industrie Canada, conformément au paragraphe 4(2) de la Loi sur les frais d'utilisation (L.C. 2004, ch. 6).

• Rapport sur le nouveau barème de droits (octobre 2006)

Examiner la réponse du gouvernement au rapport du Comité intitulé *Rapport final* sur les médias d'information canadiens.

Examiner les objectifs, le fonctionnement et le mode de gouvernance du Fonds canadien de télévision.

Projet de loi ayant fait l'objet d'un rapport

C-3 **OBS**

Répercussions

En 2004, en réponse à une demande des Canadiens, le Comité des transports et des communications a entrepris un examen en profondeur sur la concentration des médias au Canada qui a duré trois ans. Les témoignages entendus l'ont amené à conclure dans son rapport que des changements radicaux doivent être apportés à la réglementation des médias. Cette étude a suscité des débats enflammés sur la liberté de presse, la réglementation des médias et la situation du journalisme. En avril 2007, le gouvernement a confirmé qu'il allait donner suite aux trois quarts des recommandations formulées par le Comité.

Après la publication de ce rapport très attendu, le Comité a tourné son attention vers l'examen du fret conteneurisé dans les ports canadiens. Le trafic de fret conteneurisé augmente chaque année, et les coûts que doivent assumer les importateurs pour ce service ont une grande importance pour les consommateurs canadiens. Le Comité a commencé par examiner de quelle façon la politique fédérale pourrait améliorer l'efficacité du service et aider à minimiser les coûts, ce qui en retour serait à l'avantage des consommateurs et donnerait un coup de pouce à ce secteur de l'économie qui est en croissance. Les membres du Comité se sont rendus à Vancouver en mars 2007 dans le cadre d'une mission d'information et ils y ont tenu des audiences officielles pour faire avancer leurs travaux.

Ironiquement, la décision de déplacer le reportage de Peter Mansbridge dans les nouvelles quotidiennes a été prise la même semaine que le Sénat a recommandé que la CBC se retire de la télévision commerciale. On présume que la CBC veut présenter *The One* pour augmenter sa cote d'écoute et ses recettes en vendant plus d'annonces publicitaires. Le rapport du Sénat arrive donc au bon moment. Il faudrait en tenir compte dans le débat national entourant l'avenir de la CBC.

Comités spéciaux

Comité spécial sur la Loi antiterroriste

PrésidentDavid P. Smith, C.P. (Ontario)Vice-présidentPierre Claude Nolin (Québec)

Mandat

Entreprendre un examen approfondi des dispositions et de l'application de la *Loi antiterroriste* (L.C. 2001, ch. 41).

- Justice fondamentale dans des temps exceptionnels : Rapport principal du Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste (février 2007)
- Rapport de suivi (mars 2007)

Répercussions

Depuis la création en 2004 du Comité spécial sur la *Loi antiterroriste*, le Sénat élargit sans cesse le mandat du Comité afin de surveiller de près la façon dont le Canada traite les menaces du terrorisme. Dans son rapport principal de 2006-2007, le Comité examine en profondeur les effets de la *Loi antiterroriste*, laquelle a franchi rapidement les différentes étapes au Parlement trois mois seulement après les événements survenus le 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Le rapport bipartite produit sur cette loi de grande envergure a rapidement été considéré comme un examen équilibré, fondé sur des faits. Les recommandations formulées sont sérieuses et raisonnables quand on sait combien le sujet peut susciter les passions. Dans les faits, la décision rendue par la Cour suprême du Canada en février dans le dossier Charkaoui, qui avait trait à la constitutionnalité du processus de délivrance du certificat de sécurité établi en vertu de lois connexes, allait essentiellement dans le sens de l'évaluation faite par le Comité. De plus, le premier ministre Stephen Harper a fait mention de certaines des recommandations du Comité sur la suite à donner, la date d'expiration de certaines dispositions de la *Loi* approchant en février.



Examen d'un rapport à Ottawa (mars 2007).



Le premier ministre Stephen Harper livre son témoignage sur le projet de loi du gouvernement visant à limiter la durée du mandat des sénateurs à Ottawa (septembre 2006).

Comité spécial sur la réforme du Sénat

Président Dan Hays, C.P. (Alberta)
Vice-président W. David Angus (Québec)

Mandat

Entreprendre un examen approfondi de la réforme du Sénat ou de toute autre question connexe.

• Rapport sur la teneur du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs) (octobre 2006)

Motion visant à modifier la Constitution du Canada (représentation des provinces de l'Ouest)

• Rapport sur la motion pour modifier la Constitution du Canada (la représentation des provinces de l'Ouest au Sénat) (octobre 2006)

Répercussions

C'est le Sénat lui-même qui a créé en juin 2006 le Comité spécial sur la réforme du Sénat. Il a demandé au Comité de se pencher sur deux questions : la teneur du projet de loi C-4 (un projet d'initiative gouvernementale limitant à huit ans la durée du mandat des sénateurs) et la motion du sénateur Lowell Murray visant à ajouter des sièges au Sénat pour représenter les provinces de l'Ouest.

Les membres du Comité ont entendu des témoins provenant de divers horizons, notamment des experts en droit constitutionnel et des juristes. Le premier ministre Stephen Harper a comparu devant le Comité le 7 septembre 2006, ce qui a constitué une première dans les annales du Sénat. Au terme de 13 réunions sur les deux questions susmentionnées, le Comité a résumé ses conclusions dans deux rapports qui ont été déposés en octobre 2006. Ces rapports n'ont pas fait l'unanimité, mais la majorité des membres du Comité ont conclu que la teneur du projet de loi S-4 et la motion du sénateur Murray constituaient des points de départ solides pour amorcer la réforme du Sénat. Les rapports font état des compromis difficiles que la réforme du Sénat nécessite et expliquent la vision du Comité pour la poursuite du mandat. Le président du Comité, le sénateur Dan Hays, a déclaré : « ... nous sommes d'avis que le Sénat vaut la peine d'être réformé à cause de ses forces. Il sert bien les Canadiens et il peut être amélioré pour les servir encore mieux. »

31

Comité spécial sur le vieillissement

PrésidenteSharon Carstairs, C.P. (Manitoba)Vice-présidentWilbert Joseph Keon (Ontario)

Mandat

Examiner les incidences du vieillissement de la société canadienne

• Relever le défi du vieillissement (mars 2007)

Répercussions

Nous avons tous vu les courbes démographiques qui indiquent que les baby-boomers vieillissent. Lorsque tous ces gens atteindront le moment de la retraite, nous assisterons à une pénurie de maind'œuvre et nos besoins en matière de programmes sociaux deviendront plus grands. Le coût des soins de santé augmentera, tout comme ce qu'il en coûtera pour prendre soin d'une population qui aura de plus en plus besoin de chirurgies, d'interventions urgentes et de soins palliatifs. En 2040 au plus tard, le nombre de décès au Canada aura augmenté de 40 p. 100 par année.

Le Sénat n'a pas eu peur de regarder les choses en face et de produire des rapports très importants sur le système de soins de santé, les répercussions économiques du vieillissement de la population et la situation qui prévaut depuis dix ans en ce qui a trait aux soins dispensés aux gens en fin de vie. Pour examiner de plus près les répercussions du vieillissement de la population canadienne, le Sénat a créé le Comité spécial sur le vieillissement, dont la présidente est la sénatrice Sharon Carstairs, une championne des soins palliatifs au Canada. Le vice-président du Comité spécial est le chirurgien Wilbert Keon. Le Comité a déposé son premier rapport intérimaire en mars 2007. Il a posé des questions qui suscitent de profondes réflexions sur l'approche politique du Canada — et il est déterminé à y répondre.

PETIT LEXIQUE

Comité spécial : comité particulier constitué en vertu d'une motion adoptée au Sénat et chargé d'étudier une question précise. Ce comité est en général dissous après la présentation de son rapport au Sénat.

Comités permanents chargés de questions internes

Conflits d'intérêts des sénateurs

Président Serge Joyal, C.P. (Québec)

Vice-présidente A. Raynell Andreychuk (Saskatchewan)

Les cinq membres du Comité sur les conflits d'intérêt des sénateurs donnent des directives générales et des conseils au conseiller sénatorial en éthique (en 2006-2007, c'est M. Jean T. Fournier qui occupait ce poste). Afin de s'assurer qu'il sont à l'abri de toute influence politique et pour tenir compte du fait qu'ils représentent l'ensemble des sénateurs, la plupart des membres de ce comité sont élus dans le cadre d'un vote secret au sein du Sénat.

Régie interne, budgets et administration

Président George J. Furey (Terre-Neuve-et-Labrador)

Vice-président Pierre Claude Nolin (Québec)

Le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration surveille les dépenses du Sénat et la façon dont les sénateurs utilisent les ressources du Sénat. Il se charge également de diriger l'Administration du Sénat (voir « Soutenir les sénateurs dans leur tâche », page 49). En 2006-2007, le Comité a déposé 14 rapports, il a adopté le budget de fonctionnement annuel du Sénat et il a attribué des fonds aux comités et aux associations parlementaires. Il a aussi approuvé un partenariat public-privé entre le Sénat et Industrie Canada afin de lancer un projet pilote très particulier : la mise à l'essai de véhicules alimentés à l'hydrogène et roulant dans des conditions réelles sur la colline du Parlement. Le Comité a recommandé la mise à jour de la vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire, élaborés en collaboration avec la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.



Rencontre avec des directeurs de l'Administration du Sénat à Ottawa (2007).

33

Règlement, procédure et droits du Parlement

Président Consiglio Di Nino (Ontario) **Vice-président** David P. Smith, C.P. (Ontario)

Le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement veille à ce que le *Règlement du Sénat*, la procédure conventionnelle de la Chambre et les droits accordés aux parlementaires soient respectés par le Sénat. Il étudie les questions de privilège posées par les parlementaires pour en confirmer la validité. Il examine aussi les propositions visant à modifier le *Règlement* afin de tenir compte de pratiques nouvelles ou améliorées. Le Comité est le gardien de l'ordre et des conventions dans les travaux du Sénat.

En 2006-2007, le Comité a recommandé plusieurs modifications au *Règlement du Sénat* en ce qui a trait aux questions de privilège qui sont posées et au renvoi rapide des mandats de révision de la législation qui sont confiés aux comités. Il s'est aussi penché sur une motion présentée par le sénateur Hugh Segal en vue de la télédiffusion des travaux du Sénat.

Sélection

Président Terry Stratton (Manitoba)

Vice-présidente Joan Cook (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le mandat du Comité permanent de sélection consiste à choisir les sénateurs qui feront partie des différents comités sénatoriaux (voir l'annexe C qui contient la liste complète de tous les sénateurs qui ont été désignés par le Comité). Il a aussi pour mandat de recommander le sénateur qui sera chargé d'assumer la présidence à titre intérimaire si le Président du Sénat ne peut pas être présent. Cette année, le Comité a choisi la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool comme présidente intérimaire, et le Sénat a accepté sa nomination.

Je suis honoré d'être ici et c'est très important parce que, comme politicien, il est toujours bon d'être présent et de répondre aux questions. À la fin des auditions, le Comité publiera un rapport, et je sais que les rapports du Sénat sont très utiles pour les politiciens et pour les ministres.

PETIT LEXIQUE

Comité mixte : comité composé de représentants du Sénat et de la Chambre des communes. Il peut s'agir d'un comité permanent, comme le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, ou d'un comité spécial chargé de faire enquête sur une question spécifique d'intérêt commun pour les deux chambres du Parlement.

Comités mixtes permanents

Bibliothèque du Parlement

Coprésidente (Sénat) Marilyn Trenholme Counsell (Nouveau-Brunswick)

Ce comité mixte surveille l'administration et les budgets de la Bibliothèque du Parlement. La Bibliothèque fait des travaux de recherche non partisans et offre des services de consultation au Sénat et à la Chambre des communes, dans les deux langues officielles. Elle renferme une collection considérable de documents parlementaires ainsi que des ouvrages et documents spécialisés et elle collabore avec le Sénat et la Chambre des communes pour administrer le site Web du Parlement.

Examen de la réglementation

Coprésident (Sénat) Trevor Eyton (Ontario)

Le gouvernement fédéral établit des règlements pour la mise en œuvre des lois canadiennes. Mais contrairement aux projets de loi, les règlements n'ont pas à franchir les étapes des première, deuxième et troisième lectures pour être adoptés par le Sénat et par la Chambre des communes. Le Parlement conserve cependant la responsabilité de s'assurer que les règlements sont adéquats, autant sur le plan technique que sur les plans juridique et constitutionnel et qu'ils sont conformes aux lois qu'ils soustendent. Le Comité mixte d'examen de la réglementation remplit cette fonction. Dans les rapports qu'il dépose, il peut proposer des améliorations et, dans les cas extrêmes, il peut même proposer l'abolition complète d'un règlement.

Cette année, le Comité s'est penché en particulier sur les droits exigés en vertu de la *Loi sur la radio-diffusion* et sur le *Règlement de pêche de l'Ontario* de 1989. Il a en outre examiné la responsabilité des ministres et des dirigeants d'autres organismes gouvernementaux afin de mettre en œuvre les règlements et les autres documents législatifs exigés en vertu d'une loi du Parlement.

PRÉCONISER

des changements



Édifier un monde meilleur

Comme la majorité des Canadiens, les sénateurs ont des idées bien arrêtées sur la manière d'améliorer la situation des gens, tant au Canada que dans le reste du monde. Ces idées leur sont inspirées par leurs expériences sur le plan personnel et au travail, par leurs convictions et par leurs conversations avec les habitants de leur région. Grâce à la durée de leur mandat, il leur est possible de poursuivre, des années durant, les causes qui leur sont chères, leurs visions d'un monde meilleur.

Comme ils sont membres du Parlement, les sénateurs disposent de nombreux outils pour donner corps à ces visions. Ils peuvent, bien entendu, présenter des projets de loi et en débattre; ils peuvent aussi contribuer à élucider de difficiles questions de politique en comité. Mais il leur est loisible de prendre bien d'autres mesures au sein du Parlement, dans la collectivité, et sur le plan international, pour promouvoir les causes dont ils se sont faits les champions.

Sur le parquet du Sénat

Faire une place aux préoccupations des Canadiens au sein du Parlement

Les activités sur le parquet du Sénat ne se limitent pas à de simples débats sur les avantages et les inconvénients des projets de loi. Les sénateurs peuvent recourir à de nombreuses formes de débats et de questions en chambre lorsqu'ils veulent poursuivre une argumentation ou obtenir un appui à la solution proposée à un problème. Utilisant les mots comme instruments, ils travaillent par cercles concentriques successifs pour convaincre leurs collègues, les membres du Cabinet, le gouvernement et l'opinion publique de la validité de leur cause.

www.parl.gc.ca

Déclarations

Une séance du Sénat débute habituellement par des déclarations des sénateurs. Au cours de ces brèves interventions de trois minutes, les sénateurs peuvent faire la lumière sur certaines questions, faire des mises au point, rappeler des événements marquants ou soulever d'autres questions devant leurs collègues sénateurs. Ces déclarations peuvent servir à informer, à déclencher des réactions passionnées et à susciter l'intérêt. Au cours du présent exercice, les sénateurs ont fait plus de 500 déclarations sur divers sujets, notamment sur :

- l'importance de créer des possibilités d'alphabétisation des adultes (Ethel M. Cochrane, Terre-Neuve-et-Labrador);
- les défis auxquels est confrontée la ville de Winnipeg alors même qu'elle engage un processus de revitalisation de son centre (Janis Johnson, Manitoba);
- la nécessité d'une politique nationale pour l'éducation postsecondaire (Elizabeth Hubley, Île-du-Prince-Édouard);
- la nécessité de s'attaquer au problème croissant de la pauvreté au Canada (Art Eggleton, Ontario);
- l'élaboration d'une stratégie fédérale nationale d'aide au traitement des toxicomanes (Gerry St. Germain, Colombie-Britannique);
- l'importance de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili, à l'occasion de son 10^e anniversaire (David Tkachuk, Saskatchewan).

Période des questions

La période des questions offre une autre occasion de promouvoir le changement. Bien qu'elle soit moins tapageuse qu'à la Chambre des communes, la période des questions au Sénat conserve un caractère hautement politique. Les sénateurs insistent auprès des sénateurs membres du gouvernement pour obtenir des réponses au sujet de questions d'actualité — cette année, le leader du gouvernement au Sénat et le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. C'est là un des moyens qui permettent aux sénateurs de l'opposition et aux sénateurs indépendants de s'adresser directement au Cabinet, de réclamer des comptes au gouvernement et d'attirer l'attention des médias sur certaines questions politiques. En 2006-2007, les sénateurs se sont fréquemment prévalus de ce moyen d'action et ont posé quelque 500 questions sur des sujets d'actualité aussi divers que le plébiscite sur la commercialisation de l'orge par la Commission canadienne du blé, le financement des programmes de garde d'enfants et la possibilité de libre-échange avec la Corée du Sud.



INSTANTANÉ DU SÉNAT

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES (AU 31 MARS 2007)

Sénateurs selon l'âge

40 à 54 ans 4,3 % (4) 55 à 65 ans 39,8 % (37) 65 à 75 ans 55,9 % (52)

Sénateurs selon le sexe

Hommes 65,6 % (61) Femmes 34,4 % (32) Questions écrites 37

Les sénateurs ont le droit de soumettre par écrit des questions longues et complexes aux ministères fédéraux, à peu près dans le même esprit qu'une demande d'accès à l'information, mais les réponses sont mises à la disposition du public. L'information fournie permet habituellement de combler les lacunes dans les recherches qu'un sénateur peut effectuer sur une question politique. En 2006-2007, les sénateurs ont soumis 31 questions écrites, notamment sur les points suivants :

- les coupures apportées aux services de Postes Canada et leur effet sur les communautés rurales et les communautés de langue minoritaire (Maria Chaput, Manitoba);
- le coût de la suppression de certains programmes gouvernementaux de protection de l'environnement destinés à réduire les gaz à effet de serre (Grant Mitchell, Alberta);
- la participation du ministre fédéral des Finances au processus de règlement des revendications des Autochtones (Hugh D. Segal, Ontario);
- le traitement et l'aliénation des propriétés privées dans les limites du parc de la Gatineau, géré par la Commission de la capitale nationale (Mira Spivak, Manitoba).

Motions

Les motions permettent au Sénat de prendre des décisions. Bien qu'elles servent souvent à régler des questions administratives (p. ex. pour habiliter des comités à entreprendre des études ou faire des voyages), les sénateurs peuvent également présenter une motion lorsqu'ils veulent que le Sénat appuie une action ou une déclaration. Après des discussions approfondies — souvent pendant plusieurs semaines — ils votent en faveur de la motion ou contre elle. Une motion adoptée par le Sénat a tout le poids d'une décision d'une institution parlementaire.

Cette année, les sénateurs ont présenté une motion ou ordonné un avis de motion à 17 reprises, notamment pour :

- demander un appui en faveur de la stabilisation et de la reconstruction de l'Afghanistan (Roméo Dallaire, Québec);
- condamner officiellement la conférence internationale des négateurs de l'Holocauste tenue à Téhéran en novembre 2006 (Jerahmiel S. Grafstein, Ontario);
- recommander une modification constitutionnelle visant à donner aux provinces de l'Ouest un plus grand nombre de sièges au Sénat (Lowell Murray, Ontario);
- demander instamment au gouvernement d'adopter une loi interdisant de fumer sur les lieux de travail et dans les lieux publics au Canada (Mac Harb, Ontario);
- autoriser les sénateurs à utiliser les langues des Premières nations, telles que l'inuktitut, dans la salle du Sénat (Eymard G. Corbin, Nouveau-Brunswick).



Le sénateur du Nunavut, Willie Adams, s'efforce depuis plusieurs années de faire modifier les contingents de pêche de son territoire. Cette année, il a amorcé une enquête du Sénat sur les activités halieutiques étrangères dans les eaux du Nunavut (juin 2006).

Enquêtes

Au Parlement du Canada, seul le Sénat mène des enquêtes et en discute en chambre, bien que les débats exploratoires à la Chambre des communes aient un caractère similaire. Ces enquêtes permettent aux sénateurs de participer à l'élaboration de la politique gouvernementale en présentant des idées ou des problèmes qui ne sont pas abordés par d'autres moyens au Parlement. Les enquêtes favorisent une maturation des idées et des arguments, qui sont élaborés par les sénateurs dans leurs discours ou leurs questions au cours des débats sur le sujet. Contrairement aux motions, elles ne donnent jamais lieu à un vote, ce qui signifie que le débat peut se poursuivre avec une grande latitude.

Dans certains cas, les enquêtes dont le sujet soulève beaucoup d'intérêt peuvent susciter une action gouvernementale ou entraîner d'autres mesures concrètes. En 2006-2007, les sénateurs ont proposé des enquêtes sur plusieurs sujets :

- les problèmes posés par le développement de l'industrie halieutique au Nunavut et la prévention de l'accès des pêcheurs étrangers aux contingents de pêche du Nunavut (Willie Adams, Nunavut);
- l'importance de la politique d'immigration du Canada pour le développement économique et social de ses régions, en particulier la région atlantique (Catherine Callbeck, Île-du-Prince-Édouard);
- le financement du régime public d'assurance-maladie pour le traitement de l'autisme (Jim Munson, Ontario);
- l'obligation de réserver 50 % des sièges au Sénat pour les femmes, afin d'en faire un exemple d'égalité des sexes au sein des assemblées législatives au Canada et dans le monde entier (Terry M. Mercer, Nouvelle-Écosse);
- la crise qui gagne le secteur culturel du Canada en raison du retrait des contributions des grandes sociétés au Fonds canadien de télévision (Andrée Champagne, Québec);
- la reconnaissance du fait que l'accès à l'eau potable est un droit de la personne fondamental (Madeleine Plamondon, Québec).



Le sénateur Yoine Goldstein, du Québec, participe à l'inauguration de la tournée en Alberta de la *Caravane de la tolérance*, un forum itinérant qui aide les jeunes à vaincre le racisme dans leurs communautés (février 2007).



Les préoccupations et l'éducation des jeunes sont des questions importantes pour la sénatrice Ethel Cochrane, de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle parle ici devant des élèves du secondaire à Peterborough en Ontario (mai 2006).

Sur la scène nationale

Champions des causes chères aux Canadiens

En dehors de la salle du Sénat, les sénateurs peuvent utiliser leur nom et leur influence pour promouvoir une cause ou rechercher une solution à un problème. Leur rôle de parlementaire leur facilite la tâche lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention des médias et d'engager un débat national. Au cours des réunions de leur parti et des caucus régionaux, ils peuvent trouver un appui auprès des membres du parti et du leadership de celui-ci pour les problèmes qu'ils veulent résoudre, donnant ainsi une impulsion de l'intérieur. Ils peuvent également faire jouer leur nom pour accroître le prestige des œuvres de charité et des organismes non gouvernementaux, en devenant membres de leur conseil d'administration ou en les parrainant. Du fait de la durée de leur mandat, ce sont des alliés sûrs pour les causes qu'ils choisissent. Par exemple :

- le sénateur Percy Downe continue à défendre les droits des personnes âgées; il veille particulièrement à ce que les personnes âgées admissibles connaissent l'existence du Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral et le perçoivent;
- la sénateure Nancy Ruth est, de longue date, une ardente défenseure des droits de la femme; elle aide à diriger les protestations dans le cadre du programme Reprenons la nuit, encourage les femmes à se présenter aux élections et apporte son soutien aux organisations féminines clés;
- le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, s'emploie inlassablement à faire valoir les points de vue et les problèmes du Nord. Cette année, il a été le fer de lance d'une étude indépendante sur l'effet du changement climatique dans son territoire afin d'orienter les décisions relatives à une future politique dans ce domaine;
- la sénatrice Lillian Dyck prend fréquemment la parole en s'appuyant sur son expérience des problèmes d'éducation et d'emploi chez les Autochtones et sur ses compétences dans ce domaine; cette année, elle s'est adressée à la Canadian Coalition of Women in Engineering, Science, Trades and Technology, au Science and Technology Awareness Network et à l'International Association on Native Employment, entre autres;
- la sénatrice Joyce Fairbairn poursuit son long combat pour augmenter l'alphabétisation des Canadiens.

Profil : Le rôle des sénateurs comme agents de changement au Canada

Sharon Carstairs

Vit à Winnipeg (Manitoba)

Prendra sa retraite en 2017

Principale cause Les soins de fin de vie

En 1970, lorsque le père de Sharon Carstairs a été paralysé par un accident vasculaire cérébral, la mère de M^{me} Carstairs a décidé de le soigner à domicile. Les difficultés éprouvées pour aider le malade à vivre confortablement jusqu'à sa mort ont montré à M^{me} Carstairs que les conditions de notre mort, et les répercussions que cela implique pour ceux qui nous entourent, sont un élément important de la vie.

M^{me} Carstairs est depuis devenue une des défenseurs les plus influents des soins de fin de vie au Canada. Elle a représenté le Canada sur la scène internationale, elle a ouvert la voie à de la recherche, collaboré avec des groupes communautaires et brassé la cage au sein de son caucus. Ministre chargée de responsa-



bilités spéciales à l'égard des soins palliatifs de 2001 à 2003, elle a convaincu le gouvernement d'apporter, pour la première fois, une aide financière aux personnes qui soignent un être cher souhaitant mourir à domicile.

Cette année, M^{me} Carstairs a continué à exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils demeurent fidèles à leurs responsabilités envers ceux dont la fin est proche; elle a insisté pendant la période des questions, a beaucoup parlé du problème et a déposé une motion réclamant un appui aux soins palliatifs. En 2006, elle est devenue présidente d'un comité sénatorial spécial sur le vieillissement et sur ses effets dans notre société. Comme on pouvait s'y attendre, le comité cherche des réponses aux questions difficiles que M^{me} Carstairs n'a cessé de poser pendant la plus grande partie de sa vie.

Vit à

Principale cause

Vancouver (Colombie-Britannique)

Prendra sa retraite en

Les sans-logis

2024

La sénatrice Mobina Jaffer considère qu'une des tâches d'un sénateur est de défendre les minorités et de militer pour des changements à long terme. Depuis sa nomination en 2001, elle est la championne de nombreuses minorités au Sénat, mais elle a commencé récemment à défendre une autre minorité grandissante : les sans-logis du Canada, et le nombre effarant de ceux d'entre eux qui ont une maladie mentale.

Elle a commencé par accompagner des travailleurs des services de logements sociaux dans les tournées qu'ils effectuaient au petit matin, et a ainsi pu parler avec des sans-logis de leurs efforts pour survivre dans le quartier Downtown East Side. Tirant des leçons de ces rencontres, M^{me} Jaffer travaille avec le St. James



Community Services Centre, qui fournit un abri aux sans-logis dans ce secteur défavorisé. Elle a aidé à sensibiliser le public à l'existence du problème en organisant, en 2005, dans le foyer du Sénat, une exposition artistique consacrée à des œuvres de résidents de St. James. Son objectif, dans l'engagement pris en faveur des sans-logis, est d'utiliser son privilège de sénatrice pour créer un projet de loi qui ferait du droit au logement un droit de la personne fondamental au Canada.

41

Serge Joyal

Vit à Montréal (Québec)

Prendra sa retraite en 2020

Principale cause Les droits des peuples autochtones du Canada

Les structures de notre Parlement font que les majorités ne sont pas les seules à décider des débats nationaux; le Sénat a été créé pour donner une voix aux minorités. C'est ce qui permet au sénateur Serge Joyal de défendre les droits des peuples autochtones du Canada.

Un des forums où il peut ainsi se faire entendre est le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, qui a étudié cette année une motion visant à autoriser les Autochtones à utiliser leurs langues ancestrales dans les débats du Sénat. C'est un objectif que M. Joyal poursuit depuis longtemps : en 1984, alors qu'il était secrétaire d'État du Canada, il avait signé un accord avec les Territoires du Nord-Ouest sur l'enseignement des langues autochtones dans les écoles.

La Comité des affaires juridiques et constitutionnelles qui, en 2006-2007, a étudié les clauses dérogatoires ayant pour objet de protéger les droits des Autochtones prévus dans la Charte, est un autre forum où il a pu s'appuyer sur son expérience de président du comité mixte chargé en 1980-1981 de l'inscription des droits autochtones dans la Constitution de 1982.

M. Joyal a aussi contribué à faire reconnaître l'importance de la culture autochtone en faisant don de 65 œuvres d'art autochtone au Fonds Canadiana. Ces œuvres sont maintenant exposées en permanence dans la Salle des peuples autochtones dans l'édifice du Centre du Parlement, ce qui permet aux visiteurs du Parlement d'apprendre à mieux connaître des cultures uniques en leur genre.



Il est de la responsabilité de chaque sénateur d'améliorer la reconnaissance des droits de toute minorité. Ce principe fait partie intégrante de la structure du Sénat lui-même. J'en fais pour ma part une tâche quotidienne qui représente un défi toujours renouvelé.

Sur la scène internationale

Agents de changement dans le monde

Dans le contexte d'une mondialisation croissante, de nombreuses questions de politique publique acquièrent un caractère international ou même planétaire : la sécurité, l'environnement, les droits de la personne, la culture et le commerce, par exemple. De plus en plus, les législateurs jouent un rôle important dans les efforts entrepris pour coopérer et se coordonner avec d'autres nations afin de régler des questions qui sont importantes pour la population.

En tant que parlementaires canadiens actifs sur la scène internationale, les sénateurs représentent le Canada, ses valeurs et ses intérêts à l'étranger, et ils collaborent avec les législateurs d'autres pays pour apporter des changements positifs. Il y a bien des façons de le faire, tant officiellement qu'individuellement.

Diplomatie parlementaire

Compléments de la diplomatie gouvernementale traditionnelle, les sénateurs et les députés pratiquent l'art de la diplomatie grâce à des échanges avec les législateurs d'autres pays. Il existe des mécanismes établis pour cela : les visites officielles de délégations parlementaires et les nombreuses activités des associations parlementaires. À ces occasions, les sénateurs échangent des idées avec les leaders, les législateurs et les représentants d'autres pays; ils favorisent l'établissement de liens sociaux et économiques; ils renforcent les objectifs de la politique étrangère canadienne et s'efforcent de trouver des solutions aux questions d'intérêt mondial.

Associations parlementaires

Le Parlement du Canada est membre de 12 associations parlementaires et de quatre groupes interparlementaires. Chacun crée un forum d'échanges entre les législateurs de ses pays membres dans le cadre de séances d'études, de délibérations de comités, de séminaires internationaux, de conférences et de colloques.

Associations multilatérales :

- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Association parlementaire Canada–Afrique
- Association parlementaire Canada–Europe (y compris la délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)
- Association parlementaire du Commonwealth
- Forum interparlementaire des Amériques
- Union interparlementaire
- Association parlementaire de l'OTAN

Associations bilatérales :

- Association législative Canada-Chine
- Association interparlementaire Canada-France
- Groupe interparlementaire Canada–Japon
- Association interparlementaire Canada– Royaume-Uni
- Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

Groupes interparlementaires:

- Canada-Allemagne
- Canada–Israël
- Canada-Italie
- Canada-Irlande



Le sénateur Terry Stratton, du Manitoba, a présenté un point de vue canadien à la conférence du Forum parlementaire Asie-Pacifique tenue à Moscou cette année. Il a collaboré avec d'autres législateurs à l'étude de questions telles que les réseaux de trafic de stupéfiants et la sécurité énergétique (janvier 2007).



Le sénateur Pierre Claude Nolin préside l'ouverture de la session annuelle de l'AP OTAN à Québec (novembre 2006).



Les sénateurs Gerard Phalen et Jane Cordy (centre) travaillent au sein de la Commission sur la dimension civile de la sécurité, une des commissions spéciales qui sont au coeur du travail de l'AP OTAN (novembre 2006).

Profil : L'Association parlementaire canadienne de l'OTAN

Conseillers du Sénat (2006-2007) Jane Cordy (Nouvelle-Écosse) Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick) Percy Downe (Île-du-Prince-Édouard) Pierre Claude Nolin (Québec)

Les membres de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN participent aux activités de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (l'AP OTAN). Cet organisme réunit des législateurs des pays nord-américains et européens membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord qui se penchent sur des questions d'intérêt commun.

Au fil des ans, l'Assemblée s'est livrée à une réflexion stratégique vitale sur le travail de l'OTAN et est devenue un lien essentiel entre l'OTAN et le grand public. Elle a sensibilisé les parlementaires aux préoccupations des autres pays et les a amenés à représenter les intérêts de l'OTAN dans leur arène nationale. De plus en plus, les membres permanents du Conseil de l'Atlantique Nord — la principale instance de décision de l'Alliance — s'intéressent de près aux délibérations et aux résolutions de l'AP OTAN.

L'AP OTAN travaille en assemblée plénière et en commissions spéciales. Des sénateurs et députés canadiens participent à ces séances depuis que le Canada y a envoyé sa première délégation en 1955. Cette année, les délégués canadiens ont étudié avec d'autres législateurs des questions telles l'incidence du réchauffement planétaire sur la sécurité et la capacité des nations comme la Corée du Nord et l'Iran de se doter d'armes nucléaires. Ils ont été particulièrement énergiques cette année dans leur demande de soutien accru pour la mission de l'OTAN en Afghanistan. L'Association parlementaire canadienne est aussi fière d'avoir accueilli des délégués du monde entier à l'occasion de la réunion annuelle 2006 de l'Assemblée à Québec.

Les membres de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN ont participé à plusieurs autres missions d'information, sessions de travail et visites diplomatiques en 2006-2007, dont les suivantes :

- Session de printemps de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Paris, France (mai 2006)
- 63^e colloque Rose-Roth de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Russie (juin 2006)
- Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Québec, Canada (novembre 2006)
- Réunion de la Commission sur la dimension civile de la sécurité, Bruxelles, Belgique (janvier-février 2007)
- Réunion à l'OCDE de la Commission de l'économie et de la sécurité, Paris, France (février 2007)
- Réunion de la Sous-commission sur la prolifération de la technologie militaire de la Commission des sciences et de la technologie, Londres, R.-U. (mars 2007)
- Visite du Groupe spécial Méditerranée à Bahreïn et au Koweït (mars-avril 2007)
- Visite de la Sous-commission sur les partenariats de l'OTAN de la Commission politique à Islamabad et Lahore, Pakistan (mars 2007)

Le Président du Sénat, diplomate parlementaire

Représentant du Canada dans le monde, le Président du Sénat est le quatrième dignitaire de l'État, après le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême. Dans ce rôle, il accueille officiellement des dirigeants mondiaux en visite, des hauts fonctionnaires, des dignitaires et des délégations parlementaires. Il dirige également des délégations de sénateurs et de députés canadiens en visite dans d'autres parlements nationaux. Ces échanges servent à promouvoir la compréhension entre les pays et à resserrer les liens diplomatiques. Au cours du présent exercice, le Président a aidé le Parlement du Canada à accueillir :

- Sa Majesté Carl XVI Gustaf, roi de Suède, et la reine Silvia
- L'honorable John Howard, premier ministre de l'Australie
- Son Excellence M. Hamid Karzai, président de la République islamique d'Afghanistan
- Son Excellence M^{me} Vaira Vike-Freiberga, présidente de la République de Lettonie
- Son Excellence M. Abdul Aziz Abdul Ghani, président du Conseil de la Shoora de la République du Yémen
- Son Excellence M. Foued Mebazaâ, président de la Chambre des députés de la République de Tunisie
- L'honorable Paul Calvert, président du Sénat d'Australie
- Son Excellence M. Rory Kiely, président du Sénat d'Irlande et l'honorable Rory O'Hanlon, président de la Chambre des représentants d'Irlande

- Son Excellence M. Víctor Alcides Bogado González, président de la Chambre des députés de la République du Paraguay
- L'honorable Mohammadmian Soomro, président du Sénat de la République islamique du Pakistan
- Son Excellence M. France Cukjati, président de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie
- Son Excellence M^{me} Nino Burjanadze, présidente du Parlement de Géorgie
- L'honorable Chaudhry Amir Hussain, président de l'Assemblée nationale de la République islamique du Pakistan
- L'honorable Eduardo Frei Ruiz-Tagle, président du Sénat, et l'honorable Patricio Walker Prieto, président de la Chambre des députés, République du Chili



Le Président du Sénat, Noël Kinsella, invite M. Hamid Karzai à signer le livre d'or du Président au cours de la cérémonie officielle d'accueil du président afghan au Parlement du Canada (septembre 2006).

En 2006-2007, le Président a effectué les voyages suivants à la tête de délégations parlementaires :

- Washington, D.C., États-Unis d'Amérique (juin 2006)
- Belgique et République de Croatie (août 2006)
- Italie (octobre 2006)
- Panama et Costa Rica (janvier 2007)
- Libye et Malte (février 2007)



Les sénateurs jouent un rôle actif au sein du Groupe parlementaire Canada-Russie, forum de coopération entre législateurs. De gauche à droite : le sénateur Frank Mahovlich, Son Excellence M. Vladislav Alexandrovich Tretyak, le sénateur Paul Massicotte, coprésident du Groupe, et le député Ken Dryden (mars 2007).

Travail individuel sur le plan international

Sur le plan individuel, les sénateurs peuvent œuvrer en faveur du changement dans le cadre de partenariats informels avec des législateurs étrangers, des organisations non gouvernementales internationales et des particuliers. Le fait d'avoir accès aux chefs politiques d'un pays – et d'être capables de travailler avec eux pendant de nombreuses années, quels que soient les partis au pouvoir – aide les sénateurs à jouer le rôle d'agents de changement sur le plan international :

- par l'intermédiaire de groupes parlementaires moins officiels qui œuvrent en faveur d'une action mondiale dans certains domaines, comme c'est le cas du Groupe de parlementaires amis de l'UNESCO, de la Coalition parlementaire pour la prévention des génocides et de l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption;
- en établissant des contacts et en se faisant des alliés qui partagent les mêmes préoccupations grâce à la constitution de groupes d'amitié parlementaires comme ceux formés avec Taïwan, la Corée du Sud, l'Argentine, la Russie, la Roumanie, la Pologne, la Syrie, le Liban, l'Algérie et le Maroc;
- en prenant la parole à des conférences, séminaires et ateliers internationaux sur des sujets dans lesquels ils sont des experts ou en organisant de telles rencontres;
- en représentant le gouvernement à des manifestations et à des activités internationales telles que des missions commerciales, cérémonies commémoratives et célébrations;
- en utilisant leur prestige pour faire valoir l'importance de causes à défendre ou d'organisations sans but lucratif;
- en travaillant avec les directions de grands organismes internationaux tels que les Nations Unies.

Par exemple, en 2006-2007:

- en mai 2006, le sénateur Donald Oliver a accompagné en Floride la mission d'Équipe Canada atlantique, dirigée par le ministre des Affaires étrangères Peter MacKay et les premiers ministres Pat Binns et Bernard Lord, pour rencontrer le gouverneur Jeb Bush et discuter de questions commerciales;
- la sénateure Lucie Pépin s'est jointe aux députés Réal Ménard, Omar Alghabra et Libby Davies pour former l'Association parlementaire Canada-Palestine en février 2007 à Ottawa. Cette association a pour but de favoriser le débat entre les parlementaires canadiens et palestiniens et d'aider à donner naissance à une politique étrangère canadienne sur le Moyen-Orient pour défendre les intérêts fondamentaux du peuple palestinien;
- le sénateur Zimmer a travaillé à la promotion et au soutien de la campagne Internet *Un filet d'espoir,* qui vise à sensibiliser les Canadiens et à les pousser à agir contre la propagation de la malaria;

• en mai, le sénateur Pierre Claude Nolin a prononcé un discours à la conférence annuelle de l'International Harm Reduction Association sur les maux liés à l'usage des drogues. Il s'est appuyé sur le savoir-faire acquis comme président du Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites, qui avait surpris les observateurs en 2002 en recommandant la légalisation et la réglementation de l'usage du cannabis.

Profil : Les sénateurs, agents de changement à l'étranger

A. Raynell Andreychuk

Vit à Regina (Saskatchewan)

Prendra sa retraite en 2019

Principale cause Les droits de la personne et le droit international

Bien que Raynell Andreychuk se soit faite la championne de nombreuses causes, un même thème relie la plupart de ses activités au Sénat : la synergie du droit et des droits de la personne. Ancienne juge et diplomate, M^{me} Andreychuk a beaucoup fait pour renforcer cette synergie tant au Canada qu'à l'étranger; parmi bien d'autres responsabilités, elle est présidente de longue date du Comité sénatorial des droits de la personne, coprésidente de l'Association parlementaire Canada-Afrique (qu'elle a aidé à créer dans les deux cas) et aussi membre du Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international.

Ces dernières années, M^{me} Andreychuk a œuvré inlassablement en faveur de la création de la Cour pénale internationale, qui jugera les coupables de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocides. Par l'intermédiaire d'Action mondiale des parlementaires (une coalition de

地球規模問題に取り組む国際議員連盟(PGA) t 「人間の安全保障とICC」



plus de 1 300 législateurs du monde entier), elle a participé à un effort de collaboration avec quelque 60 des 104 pays qui ont aujourd'hui ratifié le Statut de Rome. En décembre 2006, ses collègues et elle-même ont remporté une grande victoire au Forum de Tokyo, lorsque le Japon a lui aussi ratifié ce statut. Maintenant des contacts avec les nations qui l'ont ratifié, elle continue de les aider à en appliquer les dispositions; par exemple, elle organise cette année un séminaire à l'intention des pays du Moyen-Orient.

Être membre du Sénat m'a permis d'établir des liens avec des parlementaires du monde entier afin de lutter en faveur d'un monde empreint de justice et de dignité. Pour la Cour pénale internationale, il n'y a pas d'immunité, et tout le monde a le droit de vivre sans subir de tels crimes. Tout le monde doit rendre compte de ses actes.

Consiglio Di Nino

Vit à Toronto (Ontario)

Prendra sa retraite en 2013 Principale cause Le Tibet

Outre une carrière distinguée dans le domaine financier, le sénateur Consiglio Di Nino a un long passé d'engagement civique, notamment auprès de Scouts Canada, des personnes âgées, des jeunes, des personnes handicapées et de la communauté italo-canadienne. Mais c'est une randonnée pédestre en 1990 dans un Tibet occupé qui est à l'origine d'une de ses activités de défense les plus passionnées. L'impression indélébile laissée par les Tibétains lui a inspiré une exceptionnelle volonté d'engagement en leur faveur, ainsi qu'en faveur de leur leader, le Dalaï Lama, et de leur lutte pacifique pour la justice.



M. Di Nino est depuis devenu un des principaux parlementaires au monde à défendre les

droits du peuple tibétain, en particulier son droit à l'autodétermination. C'est une question sur laquelle il s'exprime souvent; il manque rarement un événement de la communauté tibétaine et ne laisse passer aucune occasion d'appel à l'action. En tant que cofondateur et coprésident des Parlementaires amis du Tibet du Canada, il s'est efforcé de gagner à sa cause des parlementaires qui partagent ses idées, au Canada et à l'étranger.

Le groupe des Parlementaires amis du Tibet a joué un rôle clé dans le fait que le Parlement a conféré la citoyenneté honoraire au Dalaï Lama en 2006. Et en 2007, les législateurs de 12 parlements nationaux, y compris le nôtre et le Parlement européen, ont répondu aux appels du groupe en exhortant officiellement le gouvernement chinois et le Dalaï Lama à régler leurs différends et à parvenir à une solution juste.

Ceux d'entre nous qui ont l'honneur de servir au Parlement ne doivent pas laisser passer la chance d'apporter une contribution à la politique publique et aux services publics. En ce qui me concerne, le problème du Tibet est une des questions qui me passionnent et je crois qu'elle pourra être résolue si les deux parties font preuve de bonne volonté. Il est indéniable que nous pouvons jouer un rôle utile dans le règlement de ce genre de problèmes.

SOUTENIR

les sénateurs dans leur tâche



Au service du Sénat : L'Administration

Formée d'environ 450 employés, l'Administration du Sénat a pour tâche de rendre possible le fonctionnement quotidien du Sénat. Son personnel fournit les compétences techniques, procédurales, juridiques et organisationnelles dont les sénateurs ont besoin pour leurs travaux à la Chambre, pour les réunions des comités sénatoriaux, pour doter leurs bureaux en personnel et pour toutes les autres activités qui font partie du travail collectif du Sénat. Coordonner la vie active et complexe de la Chambre haute – et le faire dans le respect des valeurs canadiennes les plus fondamentales : voilà en quoi consiste le travail de l'Administration, et son personnel s'en acquitte bien.

Vision et énoncé de mission

Dans ses activités de gestion et de planification, l'Administration du Sénat est guidée par une vision globale et un énoncé de mission.

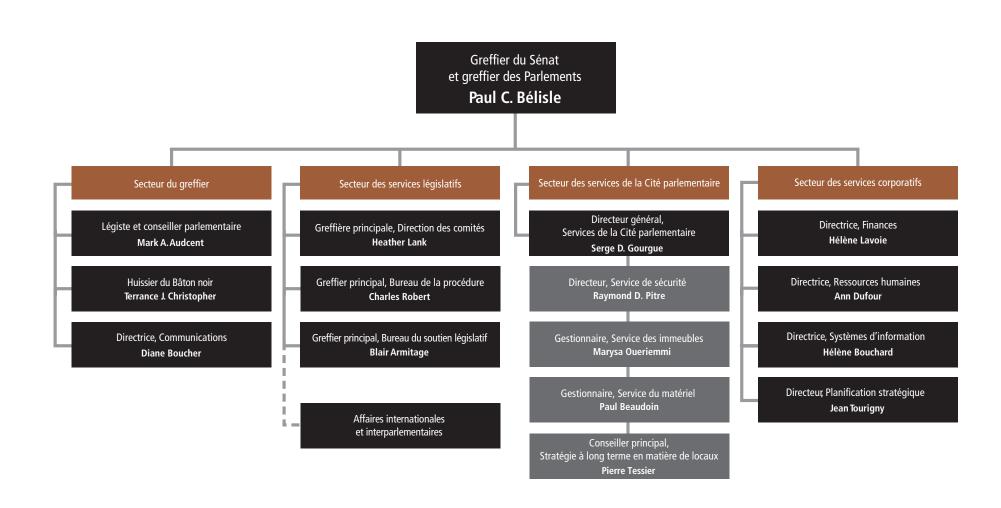
Vision

Le Sénat est bien soutenu dans l'exécution de son rôle parlementaire.

Mission

L'Administration du Sénat est une organisation non partisane, axée sur le service, efficace, qui fonctionne selon des principes d'éthique et qui observe de saines pratiques de gestion.

www.parl.gc.ca



Structure

Un comité permanent de sénateurs — le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration — supervise les activités et les budgets de l'Administration du Sénat. Il agit, en quelque sorte, comme un conseil d'administration. Le greffier du Sénat et des Parlements relève de ce comité pour tout ce qui a trait aux questions administratives et financières, et du Président du Sénat pour toutes les questions de procédure. Le greffier est responsable de l'Administration, qu'il oriente et pour laquelle il propose des stratégies visant à en améliorer l'efficacité des services.

L'Administration du Sénat est rigoureusement non partisane. Elle se répartit en quatre secteurs:

Le Secteur du greffier

Offre des services spécialisés au greffier du Sénat et aux sénateurs, notamment de l'aide et des conseils pour la rédaction de projets de loi ou d'autres documents législatifs; des conseils et des services de soutien pour le protocole et la sécurité dans la chambre du Sénat; et des services de communication afin d'accroître la circulation de l'information entre le Sénat et la population canadienne.

Le Secteur des services législatifs

Soutient les activités du Sénat et de ses comités, de même que ses fonctions diplomatiques, en fournissant des conseils et des services en matière de procédure sénatoriale. Il diffuse et publie également les travaux du Sénat.

Le Secteur des services de la Cité parlementaire

Offre tous les services de logistique matérielle dont le Sénat et les sénateurs ont besoin : sécurité dans l'enceinte du Sénat, distribution du courrier, ménage et entretien, achats, contrats, impression et gestion du matériel.

Le Secteur des services corporatifs

S'occupe des ressources humaines, de la planification stratégique, des finances, ainsi que des services informatiques et de télécommunications dont les sénateurs et l'Administration ont besoin pour faire fonctionner leurs bureaux et exercer leurs activités correctement.









INSTANTANÉ DU SÉNAT

PROFESSIONS AU SÉNAT ADMINISTRATION (POUR CENT)

Gestion	6
Personnel professionnel	20
Travail de bureau et administration	31
Sécurité	22
Opérationnel	21



Plus de 70 hauts fonctionnaires sont venus au Sénat, un matin, assister à des exposés d'information donnés par des sénateurs et des spécialistes de la procédure sur le rôle du Sénat au Parlement (mars 2007).

Améliorer le rendement

Comme toute organisation digne de ce nom, l'Administration du Sénat est sans cesse à la recherche de moyens d'améliorer son efficacité, d'accroître sa rentabilité, de réduire ses coûts et d'assurer la satisfaction de ses employés. Pour que le travail de l'Administration aille dans ce sens, le greffier du Sénat a invité son équipe de gestion à miser sur **cinq priorités stratégiques**.

Cette année, l'Administration a continué de produire des résultats tangibles dans chacun de ces secteurs prioritaires.

1. Accroître le pouvoir administratif et l'efficacité opérationnelle du Sénat

- Le Sénat a continué de travailler avec ses partenaires de la Colline parlementaire Chambre des communes, Bibliothèque du Parlement et Direction des services de la Cité parlementaire de TPSGC à la vision et au plan à long terme de la Cité parlementaire. Cette année, on a terminé la rationalisation du Service des immeubles et produit un manuel indiquant clairement le cadre opérationnel et les exigences de travail.
- Le Sénat, avec la Chambre des communes et la GRC, a travaillé à mettre au point un plan global d'amélioration de la sécurité sur la Colline parlementaire. On a mis sur pied un bureau chargé de superviser l'élaboration de ce plan, et d'intervenir rapidement en cas d'urgence.
- Les Services de la Cité parlementaire ont accru leur efficacité en adoptant un système de suivi du courrier distribué sur la Colline. Ils ont aussi réduit les coûts en créant un centre de réutilisation des fournitures de bureau au Sénat.

2. Promouvoir la communication efficace avec la population canadienne et au sein du Sénat

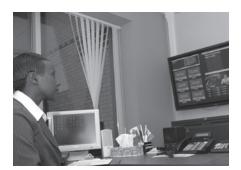
- Il est devenu plus facile pour les Canadiens de partout au pays d'écouter les délibérations du Sénat et des comités sénatoriaux depuis que ParlVu, le site de diffusion Web du Sénat, est entré en opération le 15 mars 2007.
- Le Sénat a confirmé sa volonté de se rendre accessible à tous les Canadiens en décembre 2006, lorsqu'il a lancé sa vidéo éducative destinée aux jeunes de niveau secondaire en American Sign Language et en Langue des signes québécoise.
- En mars 2007, la Direction des communications a tenu un colloque pour le personnel cadre de la fonction publique (ouvert aux membres de l'Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada) pour préciser le rôle et les fonctions du Sénat.

01 02 03 SOUTENIR 04

INSTANTANÉ DU SÉNAT

GROUPES VISÉS PAR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – POURCENTAGE DU TOTAL DES EMPLOYÉS

2007	2006	2005
47,1	45,2	44,2
2,0	2,2	1,7
4,3	4,9	4,4
10,2	9,4	7,9
	47,1 2,0 4,3	47,1 45,2 2,0 2,2 4,3 4,9



Un centre d'enregistrement audiovisuel installé cette année permet à la préposée Anne-Marie Kaneza de contrôler l'accès aux signaux audiovisuels provenant de tous les points de diffusion du Sénat.

3. Assurer une saine gestion publique et la responsabilisation

- La Direction de la planification stratégique, créée en 2004, a continué de réaliser des gains grâce à la rationalisation des mécanismes administratifs du Sénat. Elle a renforcé son cadre de mesure du rendement en se préparant à publier les premiers rapports complets de rendement pour tous les secteurs de l'Administration, en fonction de nouveaux critères d'évaluation normalisés.
- Cette direction a aussi continué d'améliorer son efficacité en centralisant les politiques de l'Administration du Sénat et en les rendant plus claires et plus uniformes.

4. Raffermir la stratégie de ressources humaines

- Le 2 février 2007, le greffier du Sénat a signé l'Énoncé de valeurs et d'éthique de l'Administration du Sénat. La Direction des ressources humaines a publié un guide pour aider les employés à comprendre les effets qu'aura cet énoncé sur leur travail.
- L'Administration a aussi élaboré une nouvelle politique de recrutement en 2006-2007, et a créé un guide pour préparer les employés des ressources humaines aux nouvelles procédures de nomination qui découlent de cette politique.
- L'Administration a déposé son second rapport sur l'équité en matière d'emploi en mars 2007, montrant que l'organisation a fait des progrès constants dans la diversification de sa main-d'œuvre entre 2004 et 2006. La représentation de trois des quatre groupes visés est actuellement supérieure, au sein de l'Administration, à leur représentation dans la population active de la Région de la capitale nationale.

5. Tirer parti des technologies de l'information, de la gestion de l'information et de la gestion du savoir

- La Direction des systèmes d'information a modernisé les installations d'enregistrement des travaux du Sénat en 2006-2007. Le nouvel équipement permet à un unique préposé d'ouvrir ou de bloquer l'accès à tous les signaux sonores ou visuels provenant du Sénat et des comités.
- Le Sénat a également modernisé son équipement portable de diffusion, ce qui permet de diffuser simultanément les travaux de trois comités sans augmenter les coûts en personnel.
- Le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement ont signé un accord avec Microsoft cette année qui combine leurs licences d'utilisation de produits Microsoft. Il deviendra ainsi possible d'uniformiser les applications dans tout le Parlement, ce qui permettra des économies nettes d'environ 25 000 \$ par année pour le Sénat.



Des représentants de parlements francophones de différents pays sont venus à Ottawa à l'automne 2006 pour participer au Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires.



Tous les ans, le Parlement invite quelque 80 professeurs exceptionnels, de partout au pays, au Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne.

Témoigner des valeurs canadiennes

L'Administration soutient également le Sénat en témoignant des valeurs de notre parlement national : participation, inclusion et acceptation de la diversité des idées et des origines. Elle le fait par ses programmes et événements divers, ainsi que par sa culture et ses pratiques de recrutement. Les sénateurs participent souvent à ces manifestations.

Soutenir le perfectionnement professionnel

Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires

Le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement offrent conjointement des occasions de perfectionnement professionnel et d'apprentissage aux membres du personnel parlementaire du Canada et du monde. Cette année, trois événements ont eu lieu :

- Visite de membres du personnel de l'Assemblée nationale d'Afghanistan, juin 2006
- Programme d'études pour participants francophones, septembre/octobre 2006
- Programme d'études pour participants anglophones, octobre/novembre 2006

Séminaires d'orientation de l'École de la fonction publique du Canada

Pour une deuxième année, ce programme, fruit d'une collaboration entre le Sénat, la Chambre des communes et l'École de la fonction publique du Canada, offre des séminaires d'orientation aux nouveaux employés pour les aider à mieux comprendre le fonctionnement du Parlement.

Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne

Ce forum annuel, qui a eu lieu cette année du 5 au 10 novembre, accueille sur la Colline parlementaire des professeurs exceptionnels, de partout au Canada, qui enseignent des matières se rapportant à la chose publique. Les participants passent six jours à Ottawa pour se familiariser davantage avec le Parlement canadien par des séminaires, des ateliers, des visites guidées et des rencontres avec des sénateurs et des députés, le tout organisé par la Bibliothèque du Parlement.



Programme des pages du Sénat

Le Programme des pages du Sénat donne à 15 étudiants d'université exceptionnels venus de partout au Canada la chance de faire l'expérience de la vie parlementaire, en travaillant à temps partiel pour aider les sénateurs dans leurs fonctions législatives au Sénat même et au sein des comités. Ils peuvent aussi travailler pour l'Administration lorsque le Sénat ne siège pas.

55

Les Amis du Sénat

Par le biais du programme Les Amis du Sénat, l'Administration donne à des élèves qui ont des besoins particuliers la chance d'acquérir une expérience de travail tout en s'initiant à la vie parlementaire. En collaboration avec la Ridgemont High School, l'École secondaire de l'Île et, depuis cette année, l'école Storefront, de la région Ottawa-Gatineau, le Sénat a permis à cinq élèves de faire un stage de travail.

Forum pour jeunes Canadiens

Tous les ans, environ 600 élèves de 15 à 19 ans viennent sur la Colline parlementaire participer au Forum pour jeunes Canadiens. Organisé par la Fondation pour l'étude des processus de gouvernement au Canada, organisme à but non lucratif, le Forum pour jeunes Canadiens donne aux élèves l'occasion de s'initier, sur place, aux rouages du Parlement et du gouvernement du Canada. Les participants ont l'occasion de rencontrer des sénateurs et de discuter avec eux lors du petit déjeuner que donne le Président du Sénat à chacune des quatre sessions du Forum.

Rencontres du Canada

Le Sénat participe aux Rencontres du Canada, forum parrainé par la Fondation Historica et destiné aux jeunes de 14 à 17 ans de partout au pays. Les sessions durent une semaine. Le lundi, les jeunes sont conduits au Sénat, où un sénateur leur explique le rôle de la Chambre haute dans le système parlementaire canadien.

Contribuer à des objectifs communs

Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada

Le Sénat est fier de contribuer à la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada, qui recueille des fonds pour des organismes de bienfaisance par l'intermédiaire de Centraide. Malgré leur petit nombre, les sénateurs et les employés du Sénat ont amassé 70 786 \$ cette année en dons, déductions à la source et événements spéciaux.

Partenaires pour une Colline verte

Initiative conjointe du Sénat, de la Chambre des communes et des Services de la Cité parlementaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Partenaires pour une Colline verte a vu le jour en 2004. Le groupe, qui s'est mérité des prix, coordonne les efforts de sensibilisation à l'environnement et favorise diverses pratiques écologiques sur la Colline parlementaire : compostage du papier à main, covoiturage, recyclage des déchets et redistribution des fournitures de bureau inutilisées.



Le programme Les Amis du Sénat donne à des élèves qui ont des besoins particuliers la chance d'apprendre et de se développer grâce à des stages de mentorat.



Le Forum pour jeunes Canadiens permet à des élèves de discuter de notre système de gouvernement avec des sénateurs et des hauts fonctionnaires du Sénat tels le greffier principal, Procédure, Charles Robert.

ÉTATS financiers

Sous la gouverne du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, le Sénat met tout en œuvre pour utiliser judicieusement les deniers publics. L'architecture de ses secteurs d'activité — sa structure financière — repose sur quatre piliers :

Les sénateurs et leurs bureaux

- salaires des sénateurs et de leur personnel politique
- budgets de bureau des sénateurs
- déplacements des sénateurs entre Ottawa et leur province d'origine

Le fonctionnement de la chambre du Sénat

- expertise en matière de procédure et soutien
- enregistrement et diffusion des séances de la Chambre

Les comités et les associations

- budgets de fonctionnement et frais de déplacement liés aux comités sénatoriaux
- droits d'adhésion et frais de déplacement liés aux associations parlementaires internationales

Le soutien administratif

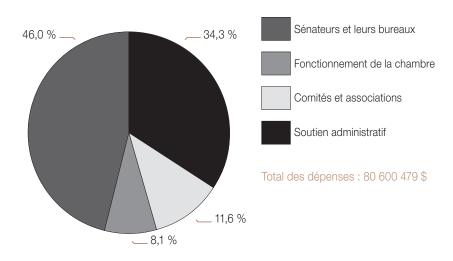
- les services de l'Administration du Sénat conseils juridiques, finances, ressources humaines, communications, technologie de l'information, entretien et gestion du matériel
- sécurité dans l'enceinte du Sénat

DÉPENSES ESTIMÉES ET RÉELLES PAR ARTICLE COURANT

FONCTIONNEMENT	ESTIMÉES	RÉELLES
Traitements et salaires	56 181 220	56 463 577
Transport et communications	13 010 517	12 096 613
Information et services d'imprimerie	347 254	244 325
Services professionnels et spéciaux	9 744 084	5 907 303
Locations	397 130	182 861
Achat de services de réparation et d'entretien	1 407 737	1 185 706
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 526 958	1 070 770
Total du fonctionnement	82 614 900	77 151 154
IMMOBILISATIONS		
Acquisition de matériel et d'outillage	1 204 250	2 977 709
Total des immobilisations	1 204 250	2 977 709
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Subventions et contributions	456 600	471 616
Total des paiements de transfert	456 600	471 616
TOTAL	84 275 750	80 600 479

ARCHITECTURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉ	FONCTIONNEMENT	IMMOBILISATIONS	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	TOTAL
Sénateurs et leurs bureaux	36 755 519	199 265	108 178	37 062 962
Fonctionnement de la chambre	6 489 330	76 242	-	6 565 572
Comités et associations	8 441 514	123 678	363 438	9 328 630
Soutien administratif	25 064 791	2 578 524	-	27 643 315
TOTAL	77 151 154	2 977 709	471 616	80 600 479



RÉMUNÉRATION DES SÉNATEURS	au 1er avril 2006
INDEMNITÉ DE SESSION	122 700
Président du Sénat Indemnité de résidence Allocation d'automobile	51 800 3 000 1 061
Président intérimaine	21 500
Leader du gouvernement Allocation d'automobile	70 800 2 122
Leader de l'opposition	33 800
Leader adjoint du gouvernement	33 800
Leader adjoint de l'opposition	21 500
Whip du gouvernement	10 500
Whip de l'opposition	6 300
Whip adjoint du gouvernement	5 400
Whip adjoint de l'opposition	3 100
Président du caucus du gouvernement	6 300
Président du caucus de l'opposition	5 400
Président de comité	10 500
Vice-président de comité	5 400

ÉTATS financiers —

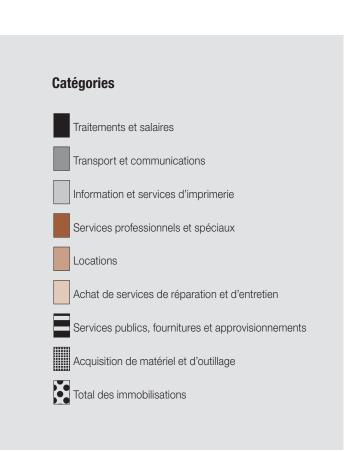
DÉPENSES PAR ARTICLE COURANT

FONCTIONNEMENT	2005-2006	2006-2007	ÉCART %
Traitements et salaires	53 205 776	56 463 577	+ 6,12
Transport et communications	11 185 797	12 096 613	+ 8,14
Information et services d'imprimerie	171 409	244 325	+ 42,54
Services professionnels et spéciaux	6 411 412	5 907 303	- 7,86
Locations	173 393	182 861	+ 5,46
Achat de services de réparation et d'entretien	1 012 370	1 185 706	+ 17,12
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 203 217	1 070 770	- 11,01
Total du fonctionnement	73 363 374	77 151 154	+ 5,16
IMMOBILISATIONS			
Acquisition de matériel et d'outillage	2 683 073	2 977 709	+ 10,98
Total des immobilisations	2 683 073	2 977 709	+ 10,98
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions et contributions	478 466	471 616	- 1,43
Autres subventions et paiements	1 992	-	-
Total des paiements de transfert	480 458	471 616	- 1,84
TOTAL	76 526 904	80 600 479	+ 5,32

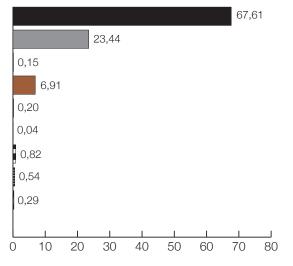
DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2005-2006	2006-2007	ÉCART %
Sénateurs et leurs bureaux	36 805 330	37 062 962	+ 0,70
Fonctionnement de la chambre	5 803 794	6 565 572	+ 13,13
Comités et associations	8 975 963	9 328 630	+ 3,93
Soutien administratif	24 959 817	27 643 315	+ 10,75
TOTAL	76 526 904	80 600 479	+ 5,32

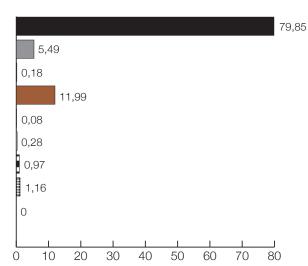
POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



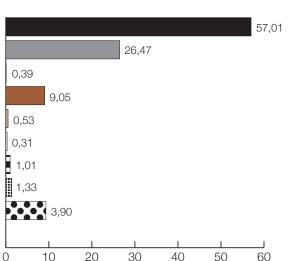
SÉNATEURS ET LEURS BUREAUX



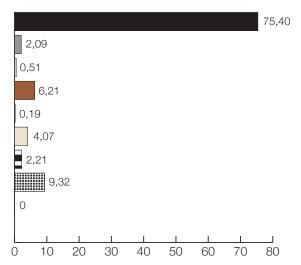
FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE



COMITÉS ET ASSOCIATIONS



SOUTIEN ADMINISTRATIF



Pour plus d'INFORMATION sur le Sénat



La participation citoyenne est un aspect vital de toute démocratie. Tenez-vous au courant de ce qui se passe dans votre parlement national en consultant le site <u>parl.gc.ca</u>. Les pages qui se rapportent au Sénat vous offrent :

- la diffusion Web en temps réel des travaux du Sénat et des comités sénatoriaux;
- des renseignements complets sur chacun des comités sénatoriaux, ses membres et ses travaux en cours, et des transcriptions des audiences;
- la Vidéo du Sénat, une présentation audiovisuelle de 18 minutes portant sur le rôle du Sénat au Parlement et le travail que font les sénateurs;
- des fiches d'information et d'autres publications destinées aux enfants et aux adultes sur différents aspects de l'histoire du Sénat, sa valeur patrimoniale et son rôle dans notre démocratie.

Pour plus d'information sur le Sénat, pour communiquer avec un sénateur ou pour obtenir des copies de rapports annuels précédents, de brochures sur le Sénat ou d'autres publications utiles :

 Sans frais
 1-800-267-7362

 Région de la capitale nationale
 613-992-1149

 ATME
 613-995-2266

 Télécopieur
 613-995-4998

Courriel sencom@sen.parl.gc.ca

www.parl.gc.ca

ANNEXE A

Membres du Sénat 2006-2007

Modifications dans la composition du Sénat entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007

Départs à la retraite

Departs a la retraite	
John M. Buchanan, C.P. (Nouvelle-Écosse)	22 avril 2006
Marisa Ferretti Barth (Québec)	28 avril 2006
Madeleine Plamondon (Québec)	21 septembre 2006
Jack Austin, C.P. (Colombie-Britannique)	2 mars 2007
Démissions	
Michael Kirby (Nouvelle-Écosse)	31 octobre 2006
Ione Christensen (Yukon)	31 décembre 2006
Décès	

Sénateurs par province/territoire au 31 mars 2007

	En poste	Sièges vacants
Alberta	6	0
Colombie-Britannique	5	1
Manitoba	6	0
Nouveau-Brunswick	9	1
Terre-Neuve-et-Labrador	5	1
Territoires du Nord-Ouest	1	0
Nouvelle-Écosse	7	3
Nunavut	1	0
Ontario	22	2
Île-du-Prince-Édouard	3	1
Québec	22	2
Saskatchewan	6	0
Yukon	0	1
Total	93	12

Allégeance politique des sénateurs au 31 mars 2007

8 juin 2006

J. Michael Forrestall (Nouvelle-Écosse)

	2007	2006	2005
Parti conservateur du Canada	23*	25	23
Parti libéral du Canada	62	66*	64*
Indépendants	4	5	5
Indépendante néo-démocrate	1	1	1
Indépendants progressistes-conservateurs	3	3	5
Total des sénateurs	93	100	98

^{*} indique le parti au pouvoir

ANNEXE B

Titulaires de postes clés au Sénat, 2006-2007

Président du Sénat

Noël A. Kinsella

Présidente intérimaire

Rose-Marie Losier-Cool

Leader du gouvernement au Sénat

Marjorie LeBreton, C.P.

Leader adjoint du gouvernement au Sénat

Gerald J. Comeau

Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Michael M. Fortier, C.P.

Leader de l'opposition au Sénat

Dan Hays, C.P. (du 1^{er} février 2006 au 18 janvier 2007) Céline Hervieux-Payette, C.P. (du 18 janvier au 31 mars 2007)

Leader adjoint de l'opposition au Sénat

Joan Fraser (du 1^{er} février 2006 au 18 janvier 2007) Claudette Tardif (du 18 janvier au 31 mars 2007)

Whip du gouvernement

Terry Stratton

Whip de l'opposition

Joan Cook (du 1^{er} février 2006 au 18 janvier 2007) James S. Cowan (du 18 janvier au 31 mars 2007)



ANNEXE C

Membres des comités sénatoriaux

Membres des comités nommés par le Comité permanent de sélection* au début de la 39e législature, 1re session*

Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, Dawson, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, Mahovlich, Merchant, Segal, Smith, C.P., St. Germain, C.P., et Stollery

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Austin, C.P., Banks, Carney, C.P., Cools, Cowan, Dallaire, Day, Eyton, Jaffer, Johnson, McCoy, Mitchell, Nancy Ruth, Oliver, Phalen, Poy, Prud'homme, C.P., et Stratton

Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Bryden, Cools, Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Milne, Nolin, Oliver, Ringuette et Rivest

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Angus, Banks, Campbell, Carstairs, C.P., Chaput, Cochrane, Cook, Cowan, Dawson, Day, Di Nino, Downe, Fox, C.P., Fraser, Gill, Grafstein, Hays, C.P., Hubley, Losier-Cool, McCoy, Mercer, Mitchell, Moore, Munson, Prud'homme, C.P., Robichaud, C.P., Segal, Stratton, Tardif, Watt et Zimmer

Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Les honorables sénateurs Callbeck, Champagne, C.P., Cochrane, Cook, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Forrestall, Keon, Kirby, Pépin et Trenholme Counsell

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cowan, Di Nino, Gill, Gustafson, Hubley, Mercer, Munson, Nancy Ruth, Peterson, Robichaud, C.P., et Watt

Sous-comité sur les villes

Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Cordy, Eggleton, C.P., Munson, Nancy Ruth et Trenholme Counsell

Ont aussi participé aux travaux de ce sous-comité :

Les honorables sénateurs Cochrane, Cook, Fairbairn, C.P., Keon et Pépin

Sous-comité sur la santé des populations

Les honorables sénateurs Callbeck, Cochrane, Cook, Fairbairn, C.P., Keon et Pépin

Ont aussi participé aux travaux de ce sous-comité :

Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Munson, Nancy Ruth et Trenholme Counsell

Comité permanent de l'agriculture et des forêts

Les honorables sénateurs Callbeck, Christensen, Fairbairn, C.P., Gustafson, Mahovlich, Mercer, Mitchell, Oliver, Pépin, Peterson, Segal et Tkachuk

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Banks, Biron, Campbell, Chaput, Cordy, Cowan, Downe, Eggleton, C.P., Eyton, Forrestall, Fraser, Gill, Hubley, Kenny, Kinsella, Losier-Cool, Meighen, Merchant, Milne, Munson, Nolin, St. Germain, C.P., Stratton, Trenholme Counsell et Zimmer

⁺ Composition des sous-comités donnée au moment de leur création.

^{*} Conformément à l'article 87 du Règlement du Sénat, le leader ou le leader adjoint du gouvernement ainsi que le leader ou le leader adjoint de l'opposition sont membres d'office des comités particuliers.

64 Comité permanent des banques et du commerce

Les honorables sénateurs Angus, Biron, Eyton, Fitzpatrick, Goldstein, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Meighen, Moore et Tkachuk

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Austin, C.P., Baker, C.P., Banks, Callbeck, Campbell, Chaput, Dawson, Day, Di Nino, Gustafson, Mercer, Nancy Ruth, Nolin, Oliver, Phalen, Ringuette et St. Germain, C.P.

Comité permanent de la Bibliothèque du Parlement

Les honorables sénateurs Johnson, Lapointe, Oliver, Poy et Trenholme Counsell

A aussi participé aux travaux de ce comité :

L'honorable sénatrice Cook

Comité permanent des droits de la personne

Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Dallaire, Kinsella, Lovelace Nicholas, Munson, Nancy Ruth, Pépin et Poy

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Baker, C.P., Fraser, Hubley, Jaffer, Peterson, Stratton, Tardif et Zimmer

Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Les honorables sénateurs Angus, Banks, Carney, C.P., Cochrane, Fox, C.P., Hervieux-Payette, C.P., Lavigne, Milne, Peterson, Sibbeston, Spivak et Tardif

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Adams, Bryden, Chaput, Cook, Cowan, Dawson, Fraser, Grafstein, Gustafson, Hubley, Kenny, McCoy, Mercer, Mitchell, Nancy Ruth, Nolin, Segal et Tkachuk

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

Les honorables sénateurs Biron, Bryden, De Bané, C.P., Eyton, Harb, Moore, Nolin et St. Germain, C.P.

Comité permanent des finances nationales

Les honorables sénateurs Biron, Cools, Cowan, Day, Eggleton, C.P., Fox, C.P., Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, C.P., et Stratton

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Adams, Andreychuk, Angus, Baker, C.P., Chaput, Comeau, Dawson, Di Nino, Downe, Eyton, Forrestall, Harb, Mercer, Nolin, Oliver, Peterson et Segal

Comité permanent des langues officielles

Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Jaffer, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, C.P., Tardif et Trenholme Counsell

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Campbell, Carstairs, C.P., Corbin, Cowan, Downe, Keon, Munson, Murray, C.P., Nolin, Ringuette et Stratton

Comité permanent des pêches et des océans

Les honorables sénateurs Adams, Baker, C.P., Campbell, Comeau, Cowan, Forrestall, Gill, Hubley, Johnson, Meighen, Rompkey, C.P., et Watt

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Cochrane, Cook, Eyton, Gustafson, Hervieux-Payette, C.P., Losier-Cool, Murray, C.P., Phalen et Robichaud, C.P.

Comité permanent des peuples autochtones

Les honorables sénateurs Campbell, Dyck, Gill, Gustafson, Hubley, Lovelace Nicholas, Peterson, Segal, Sibbeston, St. Germain, C.P., Watt et Zimmer

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Banks, Cochrane, Cook, Johnson, Nolin, Smith, C.P., Tkachuk et Trenholme Counsell

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Les honorables sénateurs Andreychuk, Bryden, Carstairs, C.P., Cools, Corbin, Cordy, Di Nino, Joyal, C.P., Losier-Cool, McCoy, Mitchell, Robichaud, C.P., Smith, C.P., Stratton et Tardif

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Chaput, Fraser, Goldstein, Hays, C.P., Hubley, Keon, Merchant et Watt

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

Les honorables sénateurs Atkins, Banks, Campbell, Day, Forrestall, Kenny, Meighen, Poulin (Charette) et Watt

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Baker, C.P., Chaput, Cochrane, Dallaire, Hays, C.P., Johnson, Moore, Nolin, Segal, St. Germain, C.P., Stratton, Tkachuk et Zimmer

Sous-comité des anciens combattants

Les honorables sénateurs Atkins, Day, Forrestall, Kenny et Meighen

Ont aussi participé aux travaux de ce sous-comité :

Les honorables sénateurs Banks, Cochrane, Dallaire, Downe, Moore et Zimmer

Comité permanent des transports et des communications

Les honorables sénateurs Adams, Bacon, Carney, C.P., Dawson, Eyton, Johnson, Mercer, Merchant, Munson, Phalen, Tkachuk et Zimmer

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Banks, Carstairs, C.P., Champagne, C.P., Chaput, Christensen, Comeau, Cowan, Fairbairn, C.P., Fox, C.P., Goldstein, Gustafson, Hubley, Joyal, C.P., Losier-Cool, Meighen, Milne, Moore, Nolin, Spivak, Stratton et Trenholme Counsell

Membres des comités spéciaux désignés par une motion du Sénat

Comité spécial sur la Loi antiterroriste

Les honorables sénateurs Andreychuk, Day, Fairbairn, C.P., Fraser, Jaffer, Joyal, C.P., Kinsella, Nolin et Smith, C.P.

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Hays, C.P., Munson, Nancy Ruth, Prud'homme, C.P., Stratton et Zimmer

Comité spécial sur la réforme du Sénat

Les honorables sénateurs Adams, Andreychuk, Angus, Austin, C.P., Bacon, Baker, C.P., Banks, Biron, Carney, C.P. et Murray, C.P.

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, Dawson, Downe, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Fraser, Harb, Hays, C.P., Hubley, LeBreton, C.P., Losier-Cool, Meighen, Munson, Prud'homme, C.P., Segal, Tardif et Watt

Comité spécial sur le vieillissement

Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cordy, Johnson, Keon, Mercer et Murray, C.P.

A aussi participé aux travaux de ce comité : L'honorable sénatrice Cook

Membres de comités permanents désignés par une motion du Sénat

Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs

Les honorables sénateurs Andreychuk, Angus, Carstairs C.P., Joyal, C.P., et Robichaud, C.P.

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Les honorables sénateurs Comeau, Cook, Downe, Furey, Jaffer, Kenny, Kinsella, Massicotte, Nolin, Phalen, Poulin (Charette), Prud'homme, C.P., Robichaud, C.P., Stollery et Stratton

Ont aussi participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Atkins, Bacon, Banks, Biron, Campbell, Chaput, Cordy, Cowan, Dawson, Day, Di Nino, Dyck, Fraser, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Hays, C.P., Hervieux-Payette, C.P., Hubley, Joyal, C.P., Lavigne, Meighen, Milne, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Pépin, Ringuette, Rompkey, C.P., Smith, C.P., St. Germain, C.P. et Tkachuk

Comité permanent de sélection

Les honorables sénateurs Austin, C.P., Bacon, Carstairs, C.P., Champagne, C.P., Cools, Fairbairn, C.P., Oliver, Stratton et Tkachuk

LES SÉNATEURS du Canada _



Willie Adams
Lib – Nunavut



A. Raynell Andreychuk
C – Saskatchewan



W. David Angus C – Alma, Québec



Norman K. Atkins P.C. – Markham, Ontario



Lise Bacon Lib – De la Durantaye, Québec



George Baker, C.P. Lib – Terre-Neuve-et-Labrador



Tommy Banks Lib – Edmonton, Alberta



Michel Biron Lib – Mille Isles, Québec



John G. Bryden Lib – Nouveau-Brunswick



Catherine S. Callbeck
Lib – Île-du-Prince-Édouard



Larry W. CampbellLib – Colombie-Britannique



Pat Carney, C.P. C – Colombie-Britannique



Sharon Carstairs, C.P.
Lib – Manitoba



Andrée Champagne, C.P. C – Grandville, Québec



Maria Chaput Lib – Manitoba



Ethel M. CochraneC – Terre-Neuve-et-Labrador



Gerald J. ComeauC – Nouvelle-Écosse



Joan CookLib – Terre-Neuve-et-Labrador



Anne C. CoolsC – Toronto Centre-York, Ontario



Eymard G. Corbin Lib – Grand-Sault, Nouveau-Brunswick



Jane Cordy Lib – Nouvelle-Écosse



James S. Cowan Lib – Halifax, Nouvelle-Écosse



Roméo Dallaire Lib – Golfe, Québec



Dennis Dawson Lib – Lauzon, Québec

au 31 mars, 2007 __



Joseph A. Day
Lib – Saint John-Kennebecasis,
Nouveau-Brunswick



Pierre De Bané, C.P. Lib – De la Vallière, Québec



Consiglio Di NinoC – Ontario



Percy Downe Lib – Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard



Lillian Eva DyckInd NPD – North Battleford,
Saskatchewan



Art Eggleton, C.P. Lib – Toronto, Ontario



J. Trevor Eyton
C – Ontario



Joyce Fairbairn, C.P. Lib – Lethbridge, Alberta



D. Ross Fitzpatrick
Lib – Okanagan-Similkameen,
Colombie-Britannique



Michael M. Fortier, C.P. C – Rougemont, Québec



Francis Fox, C.P. Lib – Victoria, Québec



Joan Fraser Lib – De Lorimier, Québec



George J. FureyLib – Terre-Neuve-et-Labrador



Aurélien Gill Lib – Wellington, Québec



Yoine J. Goldstein Lib – Rigaud, Québec



Jerahmiel S. GrafsteinLib – Metro Toronto, Ontario



Leonard J. Gustafson C – Saskatchewan



Mac Harb Lib – Ontario



Daniel Hays, C.P. Lib – Calgary, Alberta



Céline Hervieux-Payette, C.P. Lib – Bedford, Québec



Elizabeth Hubley Lib – Île-du-Prince-Édouard



Mobina S. B. Jaffer Lib – Colombie-Britannique



Janis G. JohnsonC – Winnipeg-Interlake, Manitoba



Serge Joyal, C.P. Lib – Kennebec, Québec

LES SÉNATEURS du Canada __



Colin Kenny Lib – Rideau, Ontario



Wilbert Joseph Keon C – Ottawa, Ontario



Noël A. Kinsella C – Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick



Jean Lapointe Lib – Saurel, Québec



Raymond LavigneLib – Montarville, Québec



Marjory LeBreton, C.P.C – Ontario



Rose-Marie Losier-Cool
Lib – Tracadie, Nouveau-Brunswick



Sandra M. Lovelace Nicholas Lib – Nouveau-Brunswick



Frank W. Mahovlich
Lib – Ontario



Paul J. Massicotte Lib – De Lanaudière, Québec



Elaine McCoy P.C. – Calgary, Alberta



Michael A. Meighen C – St. Marys, Ontario



Terry M. Mercer Lib – Secteur Nord, Halifax, Nouvelle-Écosse



Pana Merchant Lib – Saskatchewan



Lorna MilneLib – Peel County, Ontario



Grant MitchellLib – Edmonton, Alberta



Wilfred P. Moore
Lib – Stanhope St. / South Shore,
Nouvelle-Écosse



Jim Munson Lib – Ottawa / Canal Rideau, Ontario



Lowell Murray, C.P. P.C. – Pakenham, Ontario



Nancy Ruth
C – Cluny, Ontario



Pierre Claude Nolin C – De Salaberry, Québec



Donald H. Oliver C – Nouvelle-Écosse



Lucie PépinLib – Chaouinigane, Québec



Lib – Regina, Saskatchewan



Gerard A. Phalen Lib - Nouvelle-Écosse



P. Michael Pitfield, C.P. Ind – Ottawa-Vanier, Ontario



Marie-P. Poulin (Charette) Lib – Nord de l'Ontario, Ontario



Vivienne Poy Lib – Toronto, Ontario



Marcel Prud'homme, C.P. Ind - La Salle, Québec



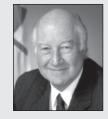
Pierrette Ringuette Lib – Nouveau-Brunswick



Jean-Claude Rivest Ind – Stadacona, Québec



Fernand Robichaud, C.P. Lib - Saint-Louis-de-Kent, Nouveau-Brunswick



William Rompkey, C.P. Lib - North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador



Hugh D. Segal C - Kingston-Frontenac-Leeds, Ontario



Nick G. Sibbeston Lib - Territoires du Nord-Ouest



David P. Smith, C.P. Lib - Cobourg, Ontario



Mira Spivak Ind - Manitoba



Gerry St. Germain, C.P. C – Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique



Peter A. Stollery Lib - Bloor et Yonge / Toronto, Ontario



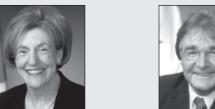
Terry Stratton C - Red River, Manitoba



Claudette Tardif Lib - Edmonton, Alberta



David Tkachuk C - Saskatchewan



Marilyn Trenholme Counsell Lib - Nouveau-Brunswick



Charlie Watt Lib – Inkerman, Québec



Rod A. A. Zimmer Lib – Winnipeg, Manitoba